

REDACTION ET
ADMINISTRATION

25, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

	1 m	3 m	6 m	12 m
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 3

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 1/2 ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Les puissances occupées du sort de l'Autriche.

Projets socialistes et radicaux-socialistes français.

Le vaste projet économique de M. Roosevelt.

La victoire du chancelier Dollfuss sur l'insurrection marxiste a grandi son prestige et le met en bonne posture pour exiger de la Société des nations qu'elle fasse honneur aux signatures qui garantissent l'indépendance de l'Autriche contre les convoitises allemandes.

Les chancelleries européennes comprennent que l'heure est venue de sortir de leur passivité. Des entretiens diplomatiques sont en cours entre Paris, Rome, Londres et Prague. Le Saint-Siège n'y reste pas étranger; le nonce à Paris a eu hier une audience chez M. Doumergue. L'Allemagne n'est pas exclue de ces entretiens, puisque c'est d'elle qu'il s'agit d'obtenir une déclaration de désistement.

Le gouvernement de Berlin fera probablement toutes les déclarations qu'on voudra. Il dira qu'il ne poursuit point l'annexion de l'Autriche. En effet, il ne songe point à une incorporation violente. Il attend simplement de l'Autriche se donne à l'Allemagne. Il espère que cela arrivera par la conversion de l'Autriche au hitlérisme. Il n'y aurait même pas besoin d'un *Anschluss* formellement décrété. La similitude des régimes politiques établirait un *Anschluss* moral dont l'Allemagne se contenterait fort bien pour quelque temps.

Il s'agit donc d'empêcher que l'Autriche ne tourne au hitlérisme. On reproche aux hommes de Berlin de l'y pousser par une propagande acharnée et par l'aide qu'ils fournissent aux nationalistes-sociaux autrichiens. Ils ont essayé de se disculper dans leur réponse à la plainte du cabinet de Vienne; leur plaidoyer ne brilla pas par la sincérité.

Il faudra que les puissances parlent haut et ferme.

Du reste, maintenant que le chancelier Dollfuss est débarrassé des socialistes, qui fournissaient des arguments à la propagande hitlérienne par le défi qu'ils jetaient aux Autrichiens patriotes, il sera plus à l'aise pour combattre les menées allemandes.

C'est bien ce que se disent les gens de Berlin; aussi la presse hitlérienne se montre-t-elle violemment dépitée de la victoire de Dollfuss sur l'émeute marxiste. Elle reproche au chancelier le sang versé. Comme si la guerre civile latente qui a précédé l'avènement du régime hitlérien n'en avait pas assez coûté à l'Allemagne!

La Chambre française a voté hier, vendredi, à l'unanimité, la formation d'une commission d'enquête parlementaire. Les socialistes demandaient que cette commission fût dotée de pouvoirs judiciaires. M. Henri Chéron, ministre de la justice, s'y est opposé. « Les pouvoirs judiciaires conférés à la commission, a dit le garde des Sceaux, c'est le droit de réquisition, d'inquisition et d'inculpation accordé à une assemblée politique. » La question de confiance a été posée.

En fin de compte, les pouvoirs judiciaires ont été repoussés par 430 voix contre 150. Mais M. Chautemps, qui a succédé à M. Herriot, devenu ministre, à la tête du groupe radical-socialiste, a conseillé à la majorité de ne pas abuser de la question de confiance qui mettrait les radicaux-socialistes à une rude épreuve, dans une alliance où ils sont entrés à leur corps défendant.

Il est évident que la trêve des partis reste fragile. Le bureau exécutif du parti radical-socialiste s'est réuni hier et a décidé de convoquer un congrès national extraordinaire du parti à Clermont-Ferrand. Le comité a décidé que ce congrès aurait pour tâche de fixer les grandes lignes du programme politique du parti basé sur des formules neuves, évidemment conformes à la doctrine radicale, mais adaptées aux circonstances.

Dans certains milieux politiques, on se

demande déjà si le congrès de Clermont ne mettra pas les élus radicaux dans la même situation qu'en 1928. Alors, le congrès radical-socialiste, réuni à Angers, avait mis les quatre ministres qui faisaient partie du cabinet d'union nationale, présidé par M. Poincaré, dans l'obligation de donner leur démission, après deux ans de ministère. En sera-t-il de même à Clermont-Ferrand?

Il ne faut pas oublier que le parti radical-socialiste est essentiellement un parti de province, et qu'il y a, en France, sur beaucoup d'événements, et notamment sur les événements tragiques du 6 février, entre la province et Paris, une divergence d'opinion très sensible, que le congrès de Clermont ne manquera pas d'accuser.

Relevons encore que la proposition de M. Philippe Henriot, député de la Gironde, de mettre en accusation les membres du cabinet Daladier, tenus pour responsables de la journée sanglante du 6 février, a été renvoyée devant une commission de 11 membres.

Nous avons annoncé hier que le président Roosevelt avait nommé une commission spéciale chargée d'étudier un vaste plan qui portera sur cinquante ans et qui tendra au développement des Etats-Unis, par la décentralisation de l'industrie, la restauration de l'agriculture, la réorganisation des transports, l'aménagement des voies navigables, l'extension des canaux, le reboisement et la lutte préventive contre les inondations.

Ce plan visera essentiellement à améliorer les conditions de peuplement des Etats-Unis. Dans les régions où l'agriculture ne fournit aux paysans que tout juste les moyens d'existence, sans leur laisser de bénéfices, le président a l'intention de développer l'artisanat et des industries diverses, qui occuperont les agriculteurs durant une partie de l'année et leur procureront des ressources d'appoint.

Le plan en question sera combiné avec un projet de migration d'environ un million de familles des régions en chômage permanent vers les régions en développement.

Des travaux de reboisement et de construction de routes viendront compléter cette œuvre de longue haleine en vue de la transformation des conditions naturelles qui existent aux Etats-Unis.

Le gouvernement a fait savoir que le plan sera établi et appliqué avec impartialité, chacune de ses étapes sera soumise au Congrès. Toutefois, les républicains marquent la crainte que l'administration démocrate actuelle ne se serve de ces mesures pour s'établir fermement au pouvoir. A quoi on peut répondre que M. Hoover, qui était à la présidence alors que la crise sévissait plus durement encore qu'aujourd'hui, n'avait qu'à essayer, lui aussi, des remèdes du genre de ceux qu'applique actuellement M. Roosevelt.

Il en va aux Etats-Unis comme partout ailleurs. On critique plus facilement qu'on agit. L'avenir dira la valeur des mesures multiples appliquées dans tous les domaines par le président actuel. Mais M. Roosevelt aura au moins pour lui d'avoir tenté quelque chose.

Lire notre nouveau feuilleton :

**MA ROBE
COULEUR DU TEMPS**

par M. Delly, en 6^{me} et 7^{me} page.

Le régime démocratique vicié

Les socialistes et les radicaux socialistes français ont inventé, lors de l'émeute de la semaine dernière à Paris, le péril du fascisme, ou de la dictature. Ils ont feint de s'alarmer de la possibilité d'un coup d'Etat. La majorité qui faisait la loi au Palais-Bourbon était simplement menacée d'un coup de balai. Il s'en est peu fallu que, le mardi soir, 6 février, tandis qu'elle délibérait, les manifestants n'eussent le dessus sur la police et ne fissent prisonniers les députés, qu'ils auraient successivement relâchés, en ne retenant que le dessus du panier, les plus belles écrevisses de gauche. Ce n'eût pas été une révolution, mais une mesure de préservation.

La maîtrise de la rue n'aurait pas duré, parce que ceux qui l'auraient conquise n'étaient pas organisés pour continuer leur travail. Les camelots du roi sont trop peu nombreux pour faire autre chose que briser des cannes sur le dos des agents. Leurs alliés, dont l'entrée en ligne n'était qu'une forme de protestation, étaient encore moins prêts à une action déterminée puisqu'ils avaient simplement obéi à un mouvement d'indignation spontanée contre les méfaits politiques de Frot et de Daladier. Point de chef non plus, pas même ce Chiappe dont l'exécution à la guillotine sèche faisait une victime qui n'avait jamais songé à user de la force publique qu'il avait en main pour culbuter le régime.

Ce fut donc un simple épouvantail que MM. Blum et Daladier essayèrent d'agiter par le mot de fascisme. Le péril n'était pas pour la république, mais pour la sinistre bande qui s'est emparée du pouvoir depuis un certain nombre d'années et qui encrasse les rouages de la démocratie.

M. Doumergue a accepté de redevenir premier-ministre pour tâcher de guérir la France de son mauvais parlementarisme et de lui donner le gouvernement qu'elle mérite à la place des sacrifiants de politiciens qui l'exploitent et la pillent.

Nous avons bien peur que le désintéressé et dévoué M. Doumergue ne voie pas un résultat tangible de sa bonne volonté, parce que la démocratie, en France plus qu'ailleurs, est viciée dans sa nature et dans son exercice.

Qui dit démocratie dit gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Si l'on veut que cette notion ne soit pas frappée de stérilité et de discrédit, il faut que le peuple soit à peu près digne de remplir le rôle qu'on lui attribue. Une éducation lui est nécessaire pour qu'il puisse porter sa gloire et ses responsabilités.

En Suisse, nous sommes facilement persuadés qu'il n'y a point de démocrates comme nous et que nous avons la formation nécessaire pour soutenir notre réputation de vieille république. Tout au plus pouvons-nous dire que nous sommes moins éloignés que d'autres peuples des vertus républicaines. Nous avons gardé la traditionnelle simplicité de nos pères, mais nous avons oublié souvent, au cours de notre histoire, notre vieille devise : « Un pour tous, tous pour un », en ce sens que les visées de parti ont nui au bien général et qu'une majorité a parfois opprimé une minorité.

Une république, qui a quelque fierté d'être la plus ancienne après la notre, celle des Etats-Unis, est une mauvaise contrefaçon de la démocratie. Le rôle des citoyens y consiste à remettre leur destinée à un homme, qui paraît tout-puissant, mais qui a tout à redouter du veto d'un Sénat. Cependant, il garde la possibilité de prendre de graves résolutions qui engagent la nation entière et qui pourront développer, de fâcheux effets durant une législature entière. Aux élections qui suivent, il sera puni par son impopularité, mais c'est tout ce que les citoyens américains peuvent manifester efficacement par leur intervention dans les affaires publiques, et l'élection de leurs députés procède du même système de démocratie frelatée.

La France, qui s'est mise en république et qui, dans son ensemble, est sincèrement atta-

chée à ce régime, n'est pas parvenue à y adapter ses mœurs politiques. Au lieu de se rapprocher de l'idéal qu'elle entrevoit, elle s'en éloigne toujours davantage.

Elle s'est donné une constitution médiocre, mais qui, en dépit de ses défauts, risque de rester encore longtemps immuable quoique l'avis de très bons esprits soit qu'elle doit être modifiée pour que le pouvoir législatif cesse d'entraver le pouvoir exécutif.

Ainsi que la constitution américaine, la constitution française n'admet pas que les citoyens soient appelés à se prononcer sur une question d'intérêt général : ils ne peuvent être qu'électeurs et jamais votants. C'est restreindre beaucoup les droits de la démocratie, mais, dans de très grands pays, c'est peut-être une précaution opportune de ne pas exposer des décisions importantes aux caprices du suffrage universel. En Suisse même, la conduite des affaires politiques n'a pas toujours été facilitée par le verdict populaire, et les pouvoirs fédéraux sont parfois obligés de décréter la clause d'urgence pour se passer d'une votation fédérale dont ils ont lieu d'appréhender les résultats.

Si, du moins, les électeurs français choisissent leurs mandataires avec discernement, leur intervention réduite aux personnes serait suffisante pour faire honneur à la démocratie. En portant leurs voix sur des hommes probes, ils assureraient le bon gouvernement du pays.

Malheureusement, qu'il s'agisse du scrutin de liste ou du scrutin uninominal, du système majoritaire ou de la représentation proportionnelle, le plus grand nombre des départements ou des circonscriptions envoient à la Chambre française de bas politiciens, des affairistes, des professionnels de l'intrigue et du marchandage, prêts à toutes les besognes pourvu qu'elles leur garantissent avancement et profits matériels. Etre député et le rester, devenir si possible ministre, gagner la faveur de personnalités influentes, trafiquer à son tour de sa propre influence, c'est ce qu'on a vu de plus clair de la part de la sinistre bande parlementaire qui avait trempé dans l'aventure Stavisky et dans d'autres pareilles.

Une grande masse d'électeurs français donnent leurs voix à des candidats indignes, faute d'instruction civique, faute de convictions politiques fondées sur la religion, le bon sens et la raison.

Le siège de député dépend, en beaucoup de localités, des agents du parti radical, et, dans les villes, en grande partie, des organisations de l'extrême gauche. Malgré le travail des bons éléments, il est invraisemblable que la position des partis se retourne en quelques jours.

M. Doumergue, dans son effort de restauration, aura contre lui les socialistes, qui se sont déjà annoncés ses irréductibles ennemis et il risque de trouver comme adversaires les radicaux-socialistes qui, bien qu'ayant adhéré théoriquement à un ministère d'union nationale, combattront délibérément ou sournoisement le projet de renouveau politique qu'il présentera. M. Doumergue est assez expérimenté pour proposer le bon remède qui guérirait le parlementarisme et la démocratie, mais, devant des malades qui n'en voudront pas, on ne sait vraiment par quelle contrainte il pourra le leur administrer. La démocratie est viciée en France et ses excès démagogiques mettent en péril l'avenir du pays.

Souhaitons que le courant populaire qui a soulevé l'indignation de Paris contre les mauvais bergers de la politique du cartel se maintienne assez fort pour mettre hors d'état de nuire les Daladier, les Frot, les Chautemps, les Blum et les Marquet.

Que le désarroi produit chez nos voisins par les gribouilles de gauche, nous avertisse aussi de surveiller ce qui se passe chez nous, où Nicole et Grimm tentent d'empoisonner notre démocratie. Nos institutions doivent rester saines, c'est-à-dire être servies par des hommes, mandataires et électeurs, qui veulent le bien du pays par l'ordre chrétien.

L'encourageant succès du ministère Doumergue

Paris, 16 février.

Il y eut foule, jeudi, au Palais-Bourbon, pour assister, du haut des tribunes réservées au public, à la prise de contact du ministère d'union nationale que préside M. Gaston Doumergue avec la Chambre. Le spectacle en valait la peine et si le début de la séance n'avait pas été troublé par les vociférations des députés communistes, elle aurait été parfaitement digne.

Elle fut, néanmoins, émouvante, grâce à M. Doumergue, qui sut trouver, dans son bon sens et aussi dans son cœur, les paroles qu'en pareilles circonstances il fallait dire, non seulement aux députés, mais, par-dessus leurs têtes, à la France. La brièveté de la déclaration ministérielle, après tant d'autres, gonflées de périodes et de promesses, était déjà une sagesse et un premier exemple de ce langage direct, qui ne veut rien emprunter à la phraséologie politique, que le chef du gouvernement paraît vouloir désormais employer. Son discours fut du même ton, simple, droit et vigoureux, sous le sourire. M. Doumergue est remonté à cette tribune du Palais-Bourbon où il n'avait pas paru depuis vingt ans, parce que, dans le désarroi et sous la menace de la guerre civile, la voix populaire, autant que le chef de l'Etat, ont fait appel à son expérience et à son autorité intacte pour donner au monde « le spectacle de la France et de son Parlement unis autour d'un vieillard pour sauver le pays et ses institutions » et du même coup, lui « rendre son prestige au dehors ».

Telle est la tâche que, d'urgence, il faut accomplir, dans l'apaisement, par le vote rapide du budget, par la vigilance à l'égard des événements de l'extérieur, en assurant enfin la marche normale et égale pour tous de la justice.

Tout cela fut dit, avec aisance et bonhomie, d'une voix encore jeune et bien timbrée, relevée d'une pointe d'accent méridional qui n'est pas sans saveur. M. Doumergue, de la droite à la gauche, fut, à diverses reprises, fort applaudi, même acclamé.

Le renvoi des interpellations sur la politique générale du gouvernement qui sert, habituellement, d'épreuve et d'entrée de jeu à tout nouveau ministère, lui fut accordé par 402 voix contre 125. Il y eut, en outre, 68 abstentions. Dans la minorité opposante se sont rangés les socialistes et un groupe de radicaux ; les abstentionnistes se sont surtout recrutés dans les rangs des radicaux, des néo-socialistes et des socialistes français. Mais cette réserve elle-même d'une partie des éléments de gauche a cédé, dès le second scrutin, sur l'adoption de la procédure d'extrême urgence en faveur d'un projet déposé par M. Germain-Martin, ministre des finances et du budget, qui modifie la loi de 1871 sur le vote du budget et permet, exceptionnellement, de le voter globalement, et non plus chapitre par chapitre, au moins en ce qui regarde les dépenses. Cette fois, le gouvernement a eu pour lui 465 voix contre 125.

De ces deux scrutins, des discours prononcés en séance, de tout ce qu'on a publié, ces jour-ci, les journaux, de tout ce qui se dit, dans les milieux politiques, on peut conclure que le ministère d'union nationale a pour lui le soutien ferme de la droite et des centres — la gauche comme le droit — ainsi que d'une forte partie de la gauche, soit radicale, soit néo-socialiste ; il n'a, délibérément dressée contre lui, que l'opposition du groupe socialiste orthodoxe, dont M. Léon Blum a traduit les pensées à la tribune, le 15 février, dans un discours nettement hostile à l'union nationale.

M. Léon Blum et ses amis ne veulent pas du « système politique nouveau », qui est, à leurs yeux, « le fruit d'un coup de force fasciste » contre lequel ils ont déjà élevé, le 12 février, la protestation, périlleuse pour l'ordre social, de la grève générale. Mais ils réclament, maintenant, la dissolution de la Chambre, dont on semble, à droite, moins enthousiaste qu'il y a quelques semaines, dont les radicaux-socialistes, en tout cas, ne veulent pas entendre parler.

Dans les rangs de ces derniers, on sent l'hésitation et quelque désarroi, bien compréhensible. Ces jour-ci, des démissions se sont produites, mais des protestations aussi, par ailleurs, qui vont rejoindre le refus de collaboration de l'extrême-gauche. Quant à l'attitude officielle du parti, c'est M. Camille Chautemps qui l'a définie, le 15 février, à la tribune, en un langage qui serait excellent, si l'on n'y sentait percer des arrière-pensées et des réticences. Les radicaux, en somme, font montre, à l'égard de l'union nationale, de plus de résignation que d'enthousiasme. Néanmoins, pour « l'objectif limité » proposé au Parlement par le président Doumergue et qui se résume en ces trois mots : apaisement, budget, politique extérieure, le parti radical a promis et donnera son concours.

Les votes du 15 février nous garantissent donc au moins un répit, au cours duquel le budget sera voté, tandis qu'il sera pourvu, d'une façon continue, à la conduite des affaires extérieures, au sujet desquelles M. Doumergue a dit aux députés ces paroles de bon sens : « Si vous n'êtes ni aveugles, ni sourds, vous devez comprendre que ce qui se passe au dehors est aujourd'hui préoccupant. »

Rien n'est plus vrai. Le franc et l'Allemagne, sans parler de l'Autriche, voilà de quoi absorber l'effort du gouvernement et du pays pendant quelque temps... le temps qu'il se guérisse de la fièvre politique dont il a été saisi, il n'y a guère plus d'une semaine.

Mais on voudrait — et c'est un des courants à étudier, d'une forte partie de l'opinion républicaine la plus authentique — que la trêve fut aussi mise à profit pour la préparation de sérieuses réformes. Le pays les attend, parce qu'il est las des abus démagogiques qui l'ont conduit là où l'on en est. Les esprits réfléchis se rendent parfaitement compte qu'on peut, dans le calme, mettre sur pied une révision tant de la constitution que des institutions et qu'une chance nouvelle s'offre d'accomplir tout prochainement, dans une atmosphère plus sereine, ce travail que les derniers événements ont révélé urgent.

Ils savent aussi que, si cette tâche n'est pas entreprise, en temps voulu, la France peut se trouver soudain jetée dans l'inconnu d'une aventure sociale et politique aussi dangereuse pour elle que, d'ailleurs, pour l'Europe. E. B.

L'affaire Stavisky à la Chambre française

Paris, 16 février.

La Chambre a discuté les propositions de MM. Ibarnégaray et Blum tendant à la nomination d'une commission d'enquête chargée d'instruire sur les responsabilités encourues au cours de l'affaire Stavisky.

M. Bonnefoy, républicain de gauche, a évoqué les causes du mécontentement public. Il n'est nullement étonné que la colère populaire se soit manifestée aux portes de la Chambre. « Nous sommes unanimes à vouloir la lumière totale, a-t-il dit. Les fautes seront réparées, l'enquête décidée. » (Applaudissements.)

M. Ibarnégaray a regretté que sa proposition n'eût pas été acceptée il y a un mois. Peut-être des choses bien graves auraient été ainsi évitées. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Fié a réclamé des pouvoirs d'enquête judiciaire.

M. Chéron, ministre de la justice, a dit que le pays exige une pleine lumière. Les braves gens indignés des enrichissements brusqués. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Il ne faut pas seulement mettre en lumière les fautes individuelles.

Le gouvernement accepte une commission d'enquête de 44 membres. Il veut que tous les groupes prennent part à la nomination de cette commission. Toutefois, M. Chéron a déclaré qu'il ne peut appartenir à cette commission d'ordonner des perquisitions ou de signer des mandats d'arrêt. Il faut que nous ayons confiance les uns dans les autres. Si vous m'accordez cette confiance, je saurai la mériter. » (Applaudissements.)

M. Vial, auteur d'un contre-projet, s'est rallié à celui de M. Fortinal, qui demandait que la Chambre nommât une commission d'enquête de 14 membres désignée par les groupes.

A mains levées, la Chambre a voté unanimement le premier paragraphe du texte de M. Fortinal.

Le président a mis ensuite au vote l'amendement Fié tendant à donner des pouvoirs judiciaires à la commission d'enquête.

M. Chéron est monté à la tribune pour combattre cet amendement et poser la question de confiance.

L'amendement a été repoussé par 430 voix contre 150.

L'ensemble du projet Fortinal a été adopté par 570 voix contre 10.

Une conséquence de l'affaire

La Volonté, journal de Dubarry qui a bénéficié des largesses de Stavisky, a cessé de paraître.

Signalons, d'autre part, que l'Appel, organe des néo-socialistes, de quotidien, devient hebdomadaire.

M. Benès à Paris

Paris, 16 février.

M. Benès a été reçu par M. Doumergue, président du Conseil.

L'entretien eut lieu en présence de M. Barthou, ministre des affaires étrangères.

Interrogé à la sortie du Quai d'Orsay, le ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie s'est borné à dire que son échange de vues avec le président du Conseil le confirmait dans son impression favorable.

Les soucis du Saint-Siège pour les étudiants catholiques allemands

Cité du Vatican, 16 février.

Le Saint-Siège a chargé les évêques de plusieurs diocèses allemands de rappeler à l'attention des catholiques allemands la décision de la conférence épiscopale de Fulda interdisant le duel entre étudiants ou autres personnes.

Par le fait que les associations universitaires catholiques allemandes ont dû renoncer à leur caractère confessionnel, le Vatican craint que les étudiants catholiques du Reich ne soient obligés d'observer les prétendues règles des universitaires sur la « défense de l'honneur par les armes ».

L'Etat, l'Eglise et l'école en Hongrie

Le R. Père Jérôme Szalay, O. S. B., vient de faire paraître dans la Nouvelle revue de Hongrie un intéressant article sur l'organisation de l'enseignement dans l'Etat madgyar.

En Hongrie, l'enseignement secondaire a été entre les mains des Eglises jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce ne fut que pendant la seconde moitié de ce siècle qu'on commença, sous l'influence de l'esprit français et de l'exemple prussien, à considérer l'enseignement comme une tâche de l'Etat. Celui-ci trouva une occasion exceptionnelle d'intervenir dans l'enseignement, lors de la dissolution de la Compagnie de Jésus (1773), ce qui obligea de donner des professeurs aux 41 écoles secondaires restées sans maîtres.

Marie-Thérèse promulgua, en 1777, un décret réglementant tous les degrés de l'enseignement public hongrois. Mais ce décret n'a jamais eu force de loi dans le pays entier, d'une part, parce que ce n'était qu'un décret et non pas une loi votée par l'assemblée législative, et de l'autre, parce que les Eglises protestantes sauvegardaient jalousement l'indépendance de leurs écoles.

La réglementation de l'enseignement secondaire dans la Hongrie entière eut lieu par la loi de 1883. Cette loi fondamentale fut complétée par la suite par les lois de 1924.

Cette loi assura l'unité de l'enseignement secondaire, fixa le minimum des connaissances à enseigner, prescrivit l'enseignement obligatoire de la langue et de la littérature hongroises, ordonna qu'aux écoles secondaires on n'employât que des professeurs ayant une formation professionnelle, assigna la tâche de cette formation aux universités, stipula la surveillance de l'Etat, etc.

Tout citoyen, toute commune et toute Eglise ont le droit de fonder des écoles. Il en est de même pour les corps constitués par les citoyens. Qui veut ouvrir une école secondaire publique doit déclarer cette intention au moins quatre mois à l'avance au ministère de l'Instruction publique. Le ministre ne peut refuser son consentement à l'ouverture de la nouvelle école que si les statuts ne répondent pas aux exigences légales. Si le ministre ne se prononce pas dans les deux mois à compter de la remise de la déclaration, l'école peut être ouverte. Ces écoles délivrent des certificats équivalant à ceux que délivrent les établissements analogues de l'Etat ; elles font passer elles-mêmes le baccalauréat à leurs élèves, sous la présidence d'un délégué du ministre.

Mais, tout en se montrant très libéral pour autoriser la création de nouveaux établissements l'Etat hongrois a pris soin de s'assurer une certaine influence sur toutes les écoles secondaires du pays. Il a notamment classé les établissements en plusieurs catégories :

1^o Etablissements secondaires administrés par l'Etat. A cette catégorie appartiennent les établissements de l'Etat (au nombre de 58) et les établissements dits « catholiques royaux » (7). Les directeurs et les professeurs y sont nommés par le ministre. Le programme d'études, les livres et en général les moyens servant à atteindre le but de l'établissement y sont fixés également par le ministre.

2^o Etablissements secondaires dirigés par l'Etat. A cette catégorie appartiennent les écoles catholiques (36), juives (3), communales (10) et les écoles entretenues par des associations ou par des particuliers (9). Dans ces établissements, le directeur et les professeurs sont nommés par le propriétaire de l'école (commune, Eglise, ordre religieux, etc.), mais le programme d'études et les statuts sont établis par le ministre, et l'on ne doit s'y servir que des livres dont celui-ci a autorisé l'usage. Les écoles des ordres religieux sont soumises à l'autorité de leur ordre, les autres écoles à celle du ministre.

3^o Etablissements surveillés par l'Etat. Ce sont les établissements appartenant aux Eglises organisées sur la base de l'autonomie. En Hongrie, sont autonomes les cultes autres que les cultes catholique romain et catholique grec, où le droit de patronage du roi assure au gouvernement une influence considérable sur les affaires de l'Eglise. A cette troisième catégorie appartiennent, par conséquent, les établissements secondaires luthériens et calvinistes, actuellement au nombre de 30.

Dans ces écoles, les Eglises ont le droit non seulement de nommer les directeurs et professeurs, mais aussi de fixer les statuts, dans les cadres prévus par la loi. Mais le minimum des connaissances à enseigner est fixé par le ministre.

Ces établissements ont le droit de fixer eux-mêmes leur programme d'études, à condition de ne pas demander de subvention à l'Etat.

Tout en rencontrant quelques oppositions, une telle immixtion de l'Etat fut loin de susciter en Hongrie des luttes aussi vives que celles qui se sont produites en France ou en Belgique autour de la liberté de l'enseignement.

A l'exception des écoles appartenant à la troisième catégorie, tous les établissements secondaires durent suivre à partir de 1883 le programme d'études fixé par l'Etat.

Le programme d'études gouvernemental accorde deux heures par semaine à l'enseignement de la religion à tous les degrés de l'enseignement se-

condaire. Les exercices de piété ont été réglementés après qu'on eut consulté les autorités religieuses en question. Dans les écoles de l'Etat, le professeur de religion est membre ordinaire du corps enseignant. Si le nombre de ses classes atteint le chiffre prévu par la loi, il est assimilé aux professeurs des autres matières en ce qui concerne ses émoluments. Il est obligatoire pour tous les élèves des établissements secondaires d'apprendre leur religion et d'assister aux exercices qu'elle prescrit. Aux termes de la loi de 1924, un des buts de l'école secondaire est de faire de l'élève un être moral sur la base de la religion.

Un problème difficile a été celui de l'examen d'aptitude. Dans les écoles catholiques et protestantes enseignaient des professeurs ayant reçu une formation surtout théologique. La loi de 1883 a confié la formation des professeurs aux facultés des lettres des universités. Les candidats au professorat ont dû passer désormais, au bout de huit semestres d'études universitaires, un examen d'aptitude, et après, au bout d'un stage de deux semestres, un examen de pédagogie. Les professeurs en fonctions au moment de l'entrée en vigueur de la loi ont été exemptés de ces examens.

Cette réglementation a soulevé des difficultés surtout pour les professeurs appartenant aux ordres religieux, car elle a sensiblement prolongé la durée de leurs études. Les ordres ont obvié à cet inconvénient en transférant leurs instituts de théologie dans des villes universitaires.

Aux termes de la loi, le ministre peut accorder des subsides à toute école confessionnelle, municipale, communale ou soutenue par des sociétés ou par des particuliers et dont la conservation est motivée par des intérêts d'ordre général ou local et dont leurs entreteneurs ne peuvent assurer l'existence conformément aux prescriptions légales.

En Hongrie, les établissements de l'Etat et ceux des divers cultes ont les mêmes droits, ce qui n'est pas peu de chose, puisqu'en Hongrie, à l'encontre du système régnant en France, les écoles secondaires délivrent des certificats susceptibles de sélectionner les élèves, auxquels elles font passer elles-mêmes l'examen de maturité ou baccalauréat en présence du délégué du ministre. Les fils des fonctionnaires publics ne sont pas obligés de fréquenter les écoles de l'Etat.

Aussi l'enseignement libre a-t-il de nombreux avantages sur celui de l'Etat : avec un corps professoral d'une même formation et un outillage non inférieur, il assure une conservation plus forte des traditions, une intensité plus grande de l'éducation religieuse et morale, la possibilité pour les professeurs de se vouer entièrement à l'enseignement ; autant d'avantages pour les parents et pour les élèves.

La Sarre devant la Société des nations

Genève, 16 février.

Le comité chargé par la Société des nations d'étudier la question de la consultation populaire dans le territoire de la Sarre prendra connaissance des réponses données par la commission de gouvernement de la Sarre au questionnaire établi par le Comité lors de sa première réunion en janvier. Il aura, d'autre part, à examiner toutes les questions relatives au problème de la consultation populaire. On ne sait pas encore s'il pourra aborder dès maintenant la rédaction du rapport qu'il doit adresser au Conseil.

Au cours de cette séance, à laquelle n'assistèrent que quelques fonctionnaires appartenant aux sections diplomatiques et juridiques, les trois membres délégués du Conseil ont pris connaissance du dossier réuni par le secrétariat, en particulier des dernières notes adressées à Genève par le président de la commission de gouvernement de la Sarre, M. Knox.

Dans ces notes, M. Knox informe complètement le Conseil sur la situation en Sarre, qui s'est encore aggravée depuis la dernière session du Conseil. Au nom de ses collègues de la commission de gouvernement de la Sarre, M. Knox expose à quelles conditions pourrait avoir lieu, l'an prochain, la consultation populaire en Sarre. Il fait à ce propos des suggestions, en laissant au Conseil le soin de prendre telles mesures qu'il estimera nécessaires.

M. Knox, président de la commission de gouvernement de la Sarre, est arrivé hier vendredi à Genève. D'autre part, le gouvernement français a délégué à Genève M. Foulque du Parc, secrétaire d'ambassade, chef adjoint du cabinet de M. Louis Barthou. M. Foulque du Parc se tient à la disposition du comité du Conseil qui s'occupe présentement de la préparation du plébiscite en Sarre.

Conversations anglo-italiennes

Rome, 16 février.

Les journaux annoncent que les conversations entre M. Mussolini et M. Eden, lord du sceau privé, auront lieu le 26 février.

On attribue à M. Eden de chercher à préparer une réunion des représentants des quatre puissances signataires du pacte Mussolini.

Les affaires d'Autriche

Le retour de l'ordre

Vienne, 16 février.

On annonce officiellement que les mesures d'ordre prises dans le centre de la capitale ont été en bonne partie abolies. Toutefois, les édifices publics continuent d'être gardés par la troupe et la police.

Les forces militaires chargées de surveiller les arrondissements extérieurs de la ville sont maintenues, ainsi que celles qui surveillent les endroits où des combats se déroulèrent.

Les perquisitions ont amené la découverte de vastes dépôts d'armes. Il en est résulté de nouvelles arrestations. Quantité de ligues républicaines, voulant s'enfuir en Tchéco-Slovaquie, sont poursuivies par la gendarmerie. L'aigle autrichienne a reparu sur les édifices publics de la Municipalité viennoise.

Tous les socialistes jouant un rôle quelconque dans les écoles ont été mis à pied.

Vienne, 17 février.

Après les événements qui viennent de se produire, les droits sociaux des ouvriers ne seront pas réduits. Les travaux en vue de la nouvelle constitution fédérale seront accélérés. Les sommes engagées dans les sociétés de consommation socialistes et dans d'autres organisations du parti socialiste resteront à la disposition des ouvriers.

Le bilan de l'émeute

Vienne, 17 février.

Officiellement, on donne les chiffres que voici sur les victimes des luttes de ces derniers jours.

Dans toute l'Autriche, du côté gouvernemental, on compte 102 morts, 319 blessés, dont 115 grièvement. Sur ces 102 morts, 29 sont membres de l'armée fédérale, 29 également agents de police, 11 de la gendarmerie ; les corps de volontaires ont perdu 33 hommes, dont 4 sont affiliés aux détachements d'assaut des marches de l'est et 29 du Heimatschutz.

A Vienne, on a compté du côté gouvernemental, 42 tués et 125 blessés.

Parmi les civils, on compte 137 morts et 339 blessés, dont, à Vienne, 105 morts et 248 blessés. Il ne s'agit pas exclusivement de membres de la garde rouge, mais aussi de morts ou de blessés qui ne participaient pas aux combats.

Condamnation à mort

Vienne, 17 février.

La Cour martiale a prononcé une nouvelle condamnation à mort.

Le chef de groupe de la Garde rouge Karl Swoboda a été condamné à mort par pendaison. Il a été pendu hier soir.

Une démission

Vienne, 17 février.

La démission de M. Schlegel, Landeshauptmann de Haute-Autriche, chrétien-social, exigée par le prince Starhemberg, chef des Heimwehren, est attendue. M. Schlegel a déclaré aux organisations chrétiennes sociales de Linz que, pour des raisons de paix, il avait décidé de démissionner.

Un fugitif

Gratz, 17 février.

La direction de la Sûreté de Gratz a élevé de 1000 à 5000 schillings la prime offerte à celui qui procurera la capture de Wallisch, chef des gardes républicaines, qui, avec quelques partisans, erre dans les forêts de la frontière yougoslave.

Encore des condamnations capitales

Saint-Palthen, 17 février.

La Cour martiale a condamné à mort Rauchenberger, ouvrier peintre, et Hoys, ouvrier de fabrication, dont l'un a tué un commandant de la Heimwehr et l'autre a tiré sur les troupes. Ils ont été exécutés hier soir.

Vienne, 17 février.

Hier vendredi, la Cour martiale a jugé les nommés Seiler, Kastinger et Mosko. Seiler et Kastinger ont été condamnés à mort par pendaison, et Mosko, qui n'a que 18 ans, à sept années de travaux forcés.

La Cour martiale a condamné les nommés Dangl, Fidora, Thuma et Pribil, à la peine de mort par pendaison.

Un démenti

Vienne, 17 février.

Certains journaux étrangers ayant annoncé que des centaines de femmes et d'enfants ont été tués par le bombardement, on dément officiellement ces affirmations. Au total, neuf femmes et deux enfants ont été tués.

Le gouvernement a pris des mesures pour les familles qui sont momentanément sans abri.

Le cardinal Innitzer, d'accord avec le chancelier, a organisé une œuvre de secours.

Un député en accusation

Linz, 17 février.

La Cour martiale a demandé à la Diète de Haute-Autriche de lever l'immunité parlementaire du député Schrangl, inculpé de participation à l'émeute. La commission a décidé de lever l'immunité parlementaire. M. Strangl comparaitra devant la Cour martiale.

Mesures gouvernementales

Vienne, 17 février.

L'ordonnance interdisant le parti socialiste sera généralisée, par l'extinction du mandat de tous les élus de ce parti.

Les contrats collectifs, en vigueur resteront en application ; la partie contractante qui disparaît sera remplacée par la commission administrative des Chambres du travail.

Le secrétaire d'Etat Neustädter-Sturmer, membre de la Heimatwehr, a été nommé ministre social, tandis que M. Schmitz a été nommé commissaire fédéral pour Vienne et ministre sans portefeuille. Il est chargé de l'introduction du nouvel ordre corporatif.



Le vice-chancelier SCHMITZ nommé commissaire du gouvernement à Vienne

Le maréchal Pilsoudski et l'Etat polonais

A l'heure où la Pologne vient de signer un accord avec l'Allemagne et où le ministre des affaires étrangères polonais, M. Beck, s'est rendu en visite officielle à Moscou, on ne lira pas sans intérêt l'article signé *** que la Revue de Paris consacre à Pilsoudski et l'Etat polonais.

On y expose comment le maréchal Pilsoudski conçut et organisa la Pologne nouvelle et comment il en est venu à la gouverner selon des méthodes assez peu connues de l'opinion française du fait même de la complexité des événements qui se déroulent à Varsovie. Il y est soutenu que, en réalité, au lendemain de la crise de 1926, la dictature, que, on voyait poindre à l'horizon, se fonda dans l'ancienne légalité. Tout semblait demeurer en place, alors qu'en fait tout était changé.

Plus on scrute l'histoire de ces dernières années en Pologne, plus on se rend compte du côté expérimental de la méthode gouvernementale de Pilsoudski. Il donne l'impulsion et puis laisse faire la vie. Il sait qu'un homme ne peut suffire à tout. Sa mission pour être décisive et durable n'est pas de faire tout lui-même. C'est impossible. Sa vraie tâche, c'est d'habituer les gens à se gouverner eux-mêmes, d'aider la vie à trouver sa voie. A la lumière de ces principes, la manière d'agir de Pilsoudski s'éclaire et s'explique. Il a toujours refusé de s'occuper de l'ensemble des affaires de l'Etat. Il choisit son travail, selon l'importance et l'urgence de la tâche à accomplir. La défense nationale d'abord, objet constant de sa sollicitude et de son activité personnelles. Il n'intervient dans les autres domaines que dans les circonstances spéciales, où les destinées de l'Etat sont en jeu.

Et l'auteur conclut que le projet de constitution voté récemment par la Diète et soumis au Sénat est, en réalité, un compromis entre l'autorité et la liberté, une charte capable d'assurer à la Pologne un gouvernement stable et vigoureux.

Election partielle anglaise

Londres, 17 février.

Une élection législative partielle a eu lieu à Lowestoft. M. Loftus, conservateur national, a été élu par 15.912 voix, contre 13.992 à M. Sorensen, travailliste, et 3304 à M. Smith, libéral indépendant. Il n'y a aucun changement.

NOUVELLES DIVERSES

M. Eden, venant de Londres, est arrivé à Paris, où il va préciser devant le gouvernement français le point de vue anglais sur la question du désarmement.

M. Doumergue a reçu, en présence de M. Barthou, M. Avenol, secrétaire général de la Société des nations, et le comte Pignatti di Custozza, ambassadeur d'Italie.

M. Benès, ministre tchéco-slovaque des affaires étrangères, a quitté Paris hier soir, vendredi, pour Prague.

Le prince-consort des Pays-Bas a fait visite à Waldenburg (Bâle-Campagne), au prince Max de Saxe.

Nouvelles religieuses

Les conférences de Notre-Dame de Paris

C'est à « Jésus, lumière du monde », c'est-à-dire Jésus, principe de vérité, que le Père Pinard de la Boullaye consacra cette année ses six conférences de carême. On sait que, les années précédentes, le Père Pinard de la Boullaye a développé les thèmes suivants : Jésus et l'histoire ; Jésus Messie ; le thaumaturge et le prophète ; Jésus, fils de Dieu ; la personne de Jésus.

Le Père Pinard de la Boullaye a indiqué les principaux points qu'il se propose de développer demain dimanche. Une crise redoutable, la crise des idées, est à l'origine du malaise, matériel et moral, dont nous souffrons. Le remède à cette crise c'est un retour à la morale dogmatique qui seule donne la loi et son fondement et le Père Pinard de la Boullaye esquissera à cette occasion une critique des morales sans obligation ni sanction.

Le 25 février, c'est l'idée du progrès indéfini de l'humanité, idée qui ne trouve de fondement, ni dans la raison, ni dans l'histoire, ni dans la philosophie, que discutera le prédicateur. La semaine suivante, le Père Pinard de la Boullaye parlera de l'adaptation nécessaire des dogmes. Tout en se défendant de toute tendance moderniste, il entend montrer que le Christ, à côté de vérités immuables, a également fixé des directives de recherche.

Dans ses trois dernières conférences et après avoir prouvé que Jésus a réellement apporté un enseignement, le prédicateur précisera que le christianisme primitif n'est pas un simple assemblage de vérités empruntées à des religions diverses, mais qu'il est bien un ensemble original, dont la prééminence sur toutes les autres croyances n'est pas niable et auquel la mort du Christ a donné son sens véritable.

Le R. Père Lemerre à Genève

On nous écrit :

Le Père Lemerre, missionnaire apostolique, prêchera le carême à Genève, à Notre-Dame, et fera des conférences pour les hommes. Le sujet de ses prédications est : *Du dépérissement de la vie chrétienne chez nos contemporains ; ses causes et ses remèdes*. Pour les conférences : *Il faut vivre sa foi*. Voilà deux beaux thèmes.

L'éminent orateur les traitera avec toute son autorité et toute son éloquence.

Le Père Lemerre, était dominicain, élève et ami des Pères Monsabré et Mandonnet. Par l'arrêté du gouvernement français en 1903, les dominicains, comme on le sait furent dispersés. Le Père Lemerre quitta sa résidence du Havre pour aller semer la bonne parole dans les cathédrales de Rouen, d'Angers, de Clermont-Ferrand et tant d'autres. Puis il porta son apostolat à l'étranger : en Belgique, à Anvers, Bruxelles, à Rome, à Saint-Louis des Français, jusqu'au Canada, à Montréal. Le Père Lemerre s'installa ensuite à Paris. Toujours actif et courageux, il fit entendre sa voix dans les églises de la grande ville, à la Madeleine, à Saint-Augustin, à Saint-Sulpice, à Sainte-Clotilde, à Saint-Honoré d'Eylau, aux ouvriers et au peuple, à Belleville.

Puis, il y a douze ans, il alla s'installer à Nice.

Le prédicateur quitte souvent sa demeure de Nice pour continuer sa mission, ses sermons et ses conférences partout où on l'appelle.

Il faut espérer qu'il aura en Suisse de nombreux auditeurs, non seulement à Genève, mais des cantons avoisinants. B.

SOMMAIRES DES REVUES

Larousse mensuel. Février. — Accumulation, par M. Jean Hesse. — Les vallées d'Andorre, par M. Gaston Combarnous. — La broderie grecque antique, par Mlle Suzanne Laroche. — Léon-Charles-Albert Calmette, par le Dr Henri Bouquet. — Gautier de Coinci, par Mme Arlette Ducrot-Granderye. — La flotte marchande dans le monde, par M. Camille Meillac. — Le règne de François-Joseph 1er, par M. Albert Pingaud. — Histoire du livre, de l'antiquité à nos jours, par M. Norbert Dufourcq. — Paul-Prudent Painlevé par MM. Pesse et Pingaud. — Histoire générale illustrée du théâtre, au XVIII^{me} siècle, par M. Louis Coquelin. — Groupe des typhus, par le Dr Henri Bouquet. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. 49 gravures et 1 carte. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (VI^{me}).

Revue des Deux Mondes : 15, rue de l'Université, Paris, 1^{er} février. — Marcheloup (première partie) : Maurice Genevoix. — Les conversations franco-allemandes : * * *. — Mes carnets. III. De l'opérette à l'émeute : Ludovic Halévy. — L'escadre du sacrifice. II. Le désastre : Maurice Paléologue. — La nouvelle équipe. II. J. Martet. Pierre Bost. Marc Chadourne : R. Bourget-Paileron. — Le baron Beyens : Jules Cambon. — En Ethiopie. I. De Djibouti à Addis-Abéba : H. Celarié. — Essais et notices. Fonction de la Méditerranée : Paul Valéry. — Réflexions sur la crise : Jean Maroger. — Dans la forêt de Meyerling : M.-E. de Bonneuil. — L'art anglais à Burlington-House : Louis Gillet. — Revue musicale. Ballets Jooss. *Le bonheur, mesdames* : Louis Laloy. — Le général Marchand : Paul Bourget. — Chronique de la quinzaine. Histoire politique : René Pinon.

Carnet de la science

Le résultat des observations

de la récente éclipse de soleil

La mission scientifique internationale qui s'était rendue dans l'île Losop (Carolines), d'où l'on pouvait observer une éclipse totale du soleil, a fait parvenir au ministère de l'éducation japonais le compte rendu de ses observations. La mission annonce qu'elle a pu prendre, jeudi matin, d'excellentes photographies de l'éclipse.

Trois de ces photographies tendraient à confirmer la théorie de la relativité d'Einstein, quatre représentent un spectre lumineux, trois autres la couronne solaire. L'expédition emportera ces photographies à Tokio, pour les développer.

L'astronome américain Johnson a déclaré que des conditions atmosphériques idéales ont permis à l'expédition de faire ses observations.

Echos de partout

Il était là

Du Temps :

Les événements tumultueux de ces jours derniers ont fait surgir de l'ombre un des personnages les plus représentatifs de la vie parisienne, qu'on n'avait pas rencontré depuis longtemps et dont on a retrouvé la physionomie, bien connue depuis des années : l'homme qui vient regarder les manifestations.

C'est un être singulier, dont on serait bien en peine de donner une description physique, attendu qu'ici il apparaît gros et replet, là maigre et osseux, plus loin petit et se faufilant dans les groupes, ailleurs dominant la foule de sa haute taille. Mais ici ou là, à droite ou à gauche, on a compris que c'était la même personne répondant au même signalement moral : curieux passionné jusqu'à la témérité, un tantinet gobeur, avec un soupçon de hablerie dans les récits futurs de ses choses vues.

Cet insecte humain qui ne sort que lorsque la fourmière se répand au dehors est essentiellement français, et, surtout, essentiellement parisien. Il s'acclimate assez peu en province, s'étioilant durant les trop longues années où il doit demeurer en enfermé, n'ayant nul spectacle à contempler dans la cité, et finissant par s'embusquer tout bêtement derrière le miroir-espion d'une fenêtre qui lui reflète, à longueur de journée, l'image désespérante d'une rue perpétuellement vide. Somme toute, une fin lamentable pour un être épris de visions sans cesse renouvelées.

A Paris, au contraire, il est dans son élément naturel et il y prospère. De quoi s'occupe-t-il en temps ordinaire ? Quelle est sa profession ? Quelles sont ses ressources ? Mystère que personne ne cherche à percer. Mais ce dont on est assuré, c'est de le retrouver fidèlement à son poste d'observation toutes les fois que la rue, la place, le carrefour présentent un intérêt quelconque. Du plus loin qu'il habite il y accourt. A quelque heure du jour ou de la nuit que soit donné le drame ou la comédie, il est là : qu'il s'agisse d'un incendie formidable, d'une catastrophe sans précédent, du plus joyeux des cortèges, il est présent. Mais le comble pour lui, le fin du fin, c'est une manifestation. Celle-là, il ne la raterait pour rien au monde, et il met un véritable point d'honneur à les avoir toutes vues.

Ce curieux veut, avant tout, satisfaire sa passion, même au péril de sa vie, et cette passion, c'est : voir. S'il est marié, il n'hésite pas à emmener sa femme, à laquelle il a fait partager son goût pour ces sortes d'expéditions, et s'il a un enfant en bas âge on prend encore le petit par surcroît. Ainsi des familles entières se dirigent vers les clameurs, le bruit, les coups de feu — pour le plaisir d'y être et de pouvoir dire : « J'y étais. » Le curieux ne résiste pas : plus que pour le plaisir de voir quelque chose il est soutenu par cette idée qu'il aura vu et que, demain, il pourra raconter. La vanité le chatouille peut-être encore plus que la curiosité, et si c'est de la vanité littéraire, alors cela devient de la frénésie.

Mot de la fin

— Vous avez vu ?... Ça va mal en Autriche !...
— Pendant que vous y êtes, trouvez-moi donc un pays où ça aille bien !...

Pour la langue française

« Ce qui est juste, c'est que vous réclamez votre bien... Ce qui convient, c'est que vous ne parliez qu'à votre tour. »

L'expression *ce qui* est correcte dans ces deux phrases. Elle ne l'est pas dans les phrases suivantes : « Ce qui est juste de faire, c'est de... » Ce qui convient de faire, c'est de... » Il faut dire : « Ce qu'il est juste de faire, ce qu'il convient de faire », car l'analyse logique fait comprendre qu'il y a là deux verbes impersonnels : « Il est juste, il convient de faire ce que... »

L'aide aux producteurs de lait

Le projet d'arrêté fédéral prolongeant l'aide aux producteurs de lait et les mesures prises pour atténuer la crise agricole, qui vient d'être imprimé, stipule, entre autres :

Sont mis à la disposition du Conseil fédéral, pour lui permettre d'atténuer la crise agricole, notamment de soutenir le prix du lait, à partir du 1^{er} mai 1934 jusqu'au 30 avril 1935 :

a) une somme de 15 millions de francs à prélever sur les recettes générales de la Confédération ;

b) les bénéfices de la centrale suisse du ravitaillement en beurre instituée par l'arrêté du Conseil fédéral du 26 février 1932 ;

c) le produit des droits d'entrée supplémentaires et des surtaxes perçues du 1^{er} mai 1934 au 30 avril 1935 sur les denrées fourragères.

Les crédits prévus aux lettres a et b, ainsi que deux tiers des sommes perçues en application de la lettre c, seront alloués à l'union centrale des producteurs suisses de lait, qui les emploiera à soutenir le prix du lait, du 1^{er} mai 1934 au 30 avril 1935.

Si la quote-part à valoir sur le produit des droits d'entrée supplémentaires et des surtaxes, ainsi que les bénéfices faits sur le beurre importé par la centrale suisse du ravitaillement en beurre, n'atteignent pas ensemble la somme de 16 millions de francs, la subvention de la Confédération augmentera proportionnellement à la moins-value. L'augmentation ne devra pas dépasser trois millions de francs.

Un tiers des sommes perçues en application de la lettre c est mis à la disposition du Conseil fédéral pour d'autres mesures propres à atténuer la crise agricole. Il servira notamment à faciliter le placement du bétail dans les régions montagneuses.

Le Conseil fédéral arrête les conditions auxquelles sont versées ces sommes et surveille leur emploi.

Si les crédits ne sont pas épuisés dans le délai prévu, ils pourront servir aux mêmes fins après le 1^{er} mai 1935.

Quiconque fait profession de vendre du lait doit payer à la Confédération un centime par kilo de lait livré à la consommation. Le Conseil fédéral peut, si les circonstances l'exigent, porter cette redevance à deux centimes au plus. Il réserve les cas où la redevance ne sera pas perçue.

Sont exonérées de la redevance les Fédérations laitières qui la perçoivent elles-mêmes et en affectent le produit au redressement des prix du lait transformé en beurre, du fromage ou d'autres produits laitiers, ainsi que leurs membres et leurs clients.

Le Conseil fédéral contrôle la perception et l'emploi de la redevance. Dans la mesure où elle est payée par des personnes qui ne sont pas affiliées aux Fédérations, le Conseil fédéral en disposera pour l'exécution des mesures prises en application du présent arrêté et de l'arrêté fédéral du 13 avril 1933 prolongeant l'aide aux producteurs de lait et les mesures prises pour atténuer la crise agricole.

Le Conseil fédéral peut, si les circonstances le justifient, renoncer à la perception de la redevance.

Le Conseil fédéral est autorisé à percevoir, outre les montants ci-dessus, une redevance spéciale à titre de compensation pour les frais de régularisation du ravitaillement en lait de consommation assumés par les Fédérations laitières et leurs sections dans leurs zones respectives.

Si les circonstances le justifient, le produit de cette redevance pourra être attribué aux Fédérations et à leurs sections dans la mesure des dépenses effectuées par elles pour le ravitaillement en lait de leur zone.

Quiconque fait partie d'une Fédération laitière ou d'une de ses sections ne peut s'en retirer pour des motifs en rapport avec l'exécution du présent arrêté, de l'arrêté fédéral du 13 avril 1933 ou des ordonnances d'exécution, notamment avec l'observation du règlement de livraison de lait ou des prescriptions relatives à l'utilisation du lait et au contingentement.

Le Conseil fédéral est autorisé à édicter d'autres dispositions en vue d'améliorer l'utilisation et la mise en valeur de la production laitière.

Le Conseil fédéral peut prendre des mesures propres à augmenter la consommation du lait et des produits laitiers. Il peut notamment édicter des dispositions sur la consommation du lait et des produits laitiers dans les hôtels et restaurants.

Le présent arrêté est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

Le régime socialiste à Genève

Le parti socialiste genevois et l'Union des syndicats ont organisé, hier soir vendredi, une grande manifestation relative aux événements d'Autriche.

Un cortège s'est formé aux abords de la salle du faubourg Saint-Gervais. Au début de la colonne, derrière les drapeaux rouges, se trouvaient MM. Léon Nicole, président du Conseil d'Etat ; Ehrler et Naine, conseillers d'Etat ; Rosselet, président du Grand Conseil ; Soldini, chancelier d'Etat, et tous les députés socialistes au Grand Conseil.

Les manifestants ont défilé en chantant l'In-

ternationale. Ils se sont rendus à la salle communale de Plainpalais où différents discours ont été prononcés.

Au moment où le cortège arrivait sur la place de l'Île, où se trouve le consulat d'Autriche, des cris de : « Dollfuss assassin ! » ont été entendus.

D'importantes mesures de police avaient été prises pour assurer la garde des divers consulats.

M. Nicole se rétracte

Le Travail d'hier contenait en bas de page, dans un coin perdu, la « mise au point » suivante :

« Je reconnais que les propos articulés contre M. le professeur Folliet lors de la discussion du budget, dans les séances du Grand Conseil des 19 et 30 décembre 1931, étaient basés sur des renseignements inexacts. »

« Je déclare retirer ces paroles, prononcées dans le feu de la discussion, en exprimant à M. le professeur Folliet mes regrets du tort qu'elles ont pu lui causer. — Léon Nicole. »

On sait que le Travail a mérité le surnom de « journal des rétractations ». Sous la menace d'un nouveau procès, M. Nicole a dû faire une fois de plus amendement honorable. Et voilà l'homme qui préside le gouvernement de Genève !

Une note du Conseil fédéral au sujet des loges maçonniques

On sait que les francs-maçons suisses sont fort vexés d'être la cible des attaques des Fronts, qui ont dans leur programme l'élimination de l'influence publique de la franc-maçonnerie.

Un compère, M. le conseiller national Bürki, maître-boucher, à Thoune, s'est chargé de procurer aux f. m. m. suisses quelque consolation en demandant au Conseil fédéral de dire s'il croyait vraiment que les sociétés secrètes eussent une influence funeste sur notre vie publique.

Le Conseil fédéral s'est tiré d'embarras par la réponse diplomatique que voici :

« Le Conseil fédéral n'ignore pas que, en Suisse comme à l'étranger, le rôle politique des loges maçonniques a été discuté dès les origines de ces organisations et qu'aujourd'hui, précisément, certains milieux reprochent aux loges maçonniques de porter préjudice au pays et au peuple suisse par leur organisation et leur activité. Il ne saurait dire, en revanche, si des griefs, semblables ont été formulés à l'égard des loges Odd Fellow et de la société philanthropique Union ; sans doute, ces griefs se résument-ils essentiellement dans le caractère d'organisations prétendues secrètes et, de ce fait, indésirables. »

« Dès que la question Bürki a été connue, les trois sociétés en cause ont offert au Conseil fédéral de lui donner connaissance de leur organisation, de leurs statuts, de l'état de leurs membres et de leur activité. Toutefois, le Conseil fédéral ne saurait procéder à une enquête de ce genre à seule fin de donner une appréciation de caractère général. Il se réserve, par contre, cela se conçoit, de recourir à l'enquête dans le cas où des personnes assumant la responsabilité de leur dénonciation le saisiraient de plaintes précises visant une activité indésirable ou même illicite rentrant dans le cadre de son devoir de surveillance (par exemple, en cas d'immixtion dans l'administration). Or, aucune accusation précise de ce genre n'a été jusqu'ici portée à la connaissance du Conseil fédéral. »

« En tant que la question de l'influence des groupes en cause et de leurs rapports avec les autorités supérieures a sa source dans l'affirmation, maintes fois répétée, que ces autorités supérieures comprendraient dans leur sein nombre de membres des sociétés secrètes, le Conseil fédéral constate qu'aucun de ses membres ne se rattache à l'un des groupes visés et ne s'y est jamais rattaché et qu'il en peut dire autant selon ses renseignements, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances. En ce qui concerne le Parlement, selon les renseignements obtenus, il compterait actuellement 9 membres de loges maçonniques, un membre des loges Odd Fellow et deux membres de l'Union Quant à savoir quelles possibilités et probabilités d'influence cela représente, c'est là une question que nous pouvons laisser à l'appréciation du Parlement. »

Une élection qui sera chaude

Neuf listes ont été déposées pour l'élection du conseil communal de Winterthur. Ont été déposées des listes : les partis socialiste, démocrate, radical, les paysans et bourgeois, grülléen, évangélique populaire, communiste, le Front national et le parti chrétien-social.

Un référendum financier

Le référendum lancé par le parti conservateur de la ville de Saint-Gall contre l'augmentation du taux d'impôt de 8 à 9 pour mille propose, outre le maintien de l'ancien taux, des économies s'élevant à 507,500 fr. L'augmentation du taux d'impôt procurerait une somme de 684,000 francs.

Dans les consulats français

Ont été nommés en remplacement de MM. Génoyer, à Lausanne, Prévost, à Zurich, et Flandin, à Lugano, appelés à d'autres postes : M. Louis Bourgeois, en qualité de consul général de carrière de France à Lausanne, avec juridiction sur les cantons de Vaud et du Valais ; M. François-Emile Génoyer, en qualité de consul de carrière de France à Zurich, avec juridiction sur les cantons de Zurich, Appenzell, Glaris, Grisons (à l'exception du district de la Moësa), Schaffhouse, Saint-Gall, Schwytz, Thurgovie et Zoug ; M. Alexandre Bascle, de la Grèce, en qualité de consul de carrière de France à Lugano, avec juridiction sur les cantons du Tessin, Uri et Grisons (district de la Moësa).

Un Fribourgeois consul au Venezuela

Le gouvernement vénézuélien a accordé l'exequatur à M. Paul Frossard, de Males (Fribourg), nommé consul de Suisse à Caracas, le 30 décembre 1933.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Incendies en Egypte

De graves incendies ont éclaté, hier vendredi, dans deux villes d'Egypte.

A Benha-l'Asal, 36 maisons ont été détruites par le feu ; cinq personnes ont péri. Un autre grand incendie a éclaté à Zagazig, centre du commerce du coton de Basse Egypte ; 250 maisons ont été la proie des flammes.

Explosion meurtrière

Hier vendredi, un ouvrier âgé de vingt-huit ans a été tué et un autre, âgé de seize ans, grièvement blessé par l'explosion d'une chaudière dans une fabrique de machines de Dantzig.

Une voleuse de bijoux

Le juge d'instruction de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) a été informé de l'arrestation à Genève de la nommée Eléonore Liebermann, née à Kief (Russie), qui serait l'auteur d'un vol de 125,000 fr. de bijoux commis dans un hôtel de la Baule, en septembre dernier. Le juge va procéder aux démarches nécessaires pour son extradition.

Mauvais temps en Turquie

Depuis trois jours, de violentes tempêtes sévissent en Turquie et la neige tombe presque partout. Dans plusieurs endroits, les communications ferroviaires sont interrompues. Des accidents se sont produits dans quelques ports, et l'on signale plusieurs victimes.

Dans le port d'Izmir, un voilier grec de 120 tonnes a coulé.

Dans le port de Zongouldak, un vapeur charbonnier a coulé également.

Brouillard sur la Manche

Depuis le début de l'après-midi d'hier vendredi, un brouillard opaque couvre la ville de Boulogne et le littoral de la Manche ; le trafic est détourné vers Calais.

Cinq étudiantes ensevelies par une avalanche

Hier vendredi, dans la région de Judenburg (Haute-Autriche), un groupe d'étudiantes de l'Institut universitaire de culture physique de Vienne participant à un cours de ski a été surpris par une avalanche. Cinq étudiantes ont été ensevelies et tuées.

Une tentative d'escroquerie arrêtée

Le Petit Parisien publie l'information suivante :

Un juge d'instruction vient d'être chargé d'ouvrir une information contre la Société continentale et coloniale de génie civil, ayant son siège à Paris, à propos de l'émission en cours de 5000 obligations de 1000 fr. à 5 1/2 %.

La section financière du Parquet a constaté, en effet, que le prospectus d'émission faisait état d'un bilan qu'on a tout lieu de croire inexact.

Il n'a pu être placé qu'une cinquantaine d'obligations.

SUISSE

Un sauvetage à la montagne

Un jeune étudiant anglais, nommé David Graham, âgé de dix-huit ans, était parti jeudi avec deux camarades pour faire l'ascension du Fittis (Obwald). A mi-chemin, le jeune homme se sépara de ses camarades pour prendre une autre voie. Ce soir, le jeune homme n'était pas rentré, on lança une colonne de secours qui, très gênée par la bourrasque et le froid, ne put découvrir le malheureux. Une deuxième colonne de secours, partie le lendemain, découvrit le jeune homme à vingt mètres de profondeur au fond d'une crevasse, dont on n'avait jusqu'ici jamais signalé l'existence.

Les sauveteurs purent retirer le malheureux encore vivant, bien qu'il eût passé trente-six heures dans sa tombe glacée. Graham a les mains gelées et les pieds enflés. On pense qu'il faudra quelques semaines pour le remettre complètement.

A la recherche d'un bandit

La Banque cantonale d'Obwald promet une récompense de 2000 fr. à la personne qui procurera l'arrestation du cambrioleur qui pénétra récemment dans la succursale de la Banque cantonale, à Engelberg.

Retrouvé

Le jeune Robert Bühlmann, de Berne, qui avait été signalé comme ayant disparu depuis quelques jours, a été retrouvé à Genève.

FRIBOURG

Les conférences de carême à la cathédrale

Rappelons que, demain soir, dimanche, à 8 h., aura lieu la première conférence de carême, par le R. Père Lavaud, dominicain, professeur à l'Université, sur la notion chrétienne du mariage.

L'Œuvre des Missions intérieures

La collecte annuelle en faveur des Missions intérieures de la Suisse se fera dans la ville de Fribourg, comme de coutume, pendant le carême. On voudra bien réserver un bon et généreux accueil aux demoiselles quêteuses, qui se dévouent si méritoirement à cette œuvre. Cette quête commencera ces jours prochains.

Voici le résultat, par paroisse, de la quête faite en 1933 : paroisse de Saint-Maurice : 200 fr. 80 ; paroisse de Saint-Jean : 303 fr. 20 ; paroisse de Saint-Pierre : 2035 fr. 90 ; paroisse de Saint-Nicolas : 1096 fr. 10 ; Le produit de la quête faite à domicile en 1933 a été de 3636 fr. ; auquel il y a lieu d'ajouter un certain nombre de dons divers remis directement à la Chancellerie de l'Evêché pour une somme de 2122 fr. et 400 fr. de legs. Le total des recettes a donc été de 6,146 fr.

Ce résultat fait honneur à l'esprit de foi et à la générosité des habitants de la ville de Fribourg.

Du dernier rapport de l'Œuvre des Missions intérieures, rapport qu'on peut se procurer auprès des dévouées demoiselles quêteuses, il ressort que, sur les recettes ordinaires de l'Œuvre en Suisse, qui se sont élevées en 1932 à 347,767 fr. 41, la part de notre diocèse aux subsides distribués a été de 67,450 fr., alors que sa contribution avait été de 36,334 fr. Montrons-nous donc généreux afin de réaliser une fois de plus la parole : *dote et dabitur vobis*, donnez et on vous donnera ; nos intérêts religieux les plus chers attendent cela de nous.

A propos d'escroqueries

La fabrique suisse d'aspirateurs à poussière Six Madun nous prie de dire que ce n'est point un de ses représentants qui a commis des filouteries dans quelques communes de la Glâne et de la Veveyse.

Concert du chœur d'hommes La Mutuelle

On nous prie de rappeler ce concert qui aura lieu demain après midi, à 5 heures, à la Grenette, avec le concours de M^{me} et de M. Stierlin-Vallon, de Lausanne, et des élèves de l'Orphelinat bourgeoisial.

Mouillage de lait

Au sujet de l'affaire de mouillage de lait à Chavannes-sous-Romont, on nous prie de dire que ce n'est point la commission de laiterie qui a découvert la falsification, mais l'inspecteur des fromageries qui a surpris le délinquant, lors d'une visite officielle.

Chronique judiciaire

Tribunal militaire

Le tribunal militaire de division IIa a siégé, hier vendredi, à la Maison de justice, à Fribourg, sous la présidence du lieutenant-colonel Petitmermet, de Lausanne. Le tribunal était composé des juges suivants : MM. les lieutenants-colonels Max Friolet, Morat ; Louis Clerc, Berne ; major Krügel, Travers ; adjudant-sous-officier Gauthier, Fribourg ; sergent Butty et caporal Doussé, à Fribourg. Le major Etter, de La Chaux-de-Fonds, fonctionnait comme auditeur ; le défenseur d'office était le 1^{er} lieutenant Henri Droux, avocat, à Fribourg.

Cinq affaires ont été traitées. Etaient accusés le soldat A. P., prévenu d'infraction au devoir de servir ; Y. P., armurier, prévenu d'infraction au devoir de servir ; M. F., non incorporé, prévenu d'atteinte à la puissance défensive du pays ; R. K., landsturm, prévenu de violation des devoirs du service, et E. D., carabinier, prévenu d'infraction au devoir de servir et de violation des devoirs du service.

Le tribunal s'est montré clément et a appliqué des peines variant entre 15 jours et un mois de prison. Il a acquitté Marc Frund, né en 1899, qui fut envoyé dans la légion étrangère, où il passa quelques dures années.

Quant aux condamnés, ils avaient manqué des cours de répétition ou n'avaient pas fait leurs tirs obligatoires.

Le même tribunal a, en fin de séance, jugé sept affaires par défaut.

Nouvelles de la dernière heure

Concours annuel du Club de patinage de Fribourg

Le Club de patinage de la ville de Fribourg a procédé dimanche 11 février au concours annuel, prévu par l'Association romande de patinage. Seuls les membres d'un club affilié peuvent y prendre part, à l'exception des concours d'entraînement (vitesse).

Le concours de valses a révélé que Fribourg possédait un groupe de bons patineurs et d'excellentes patineuses. Cependant, par des exercices persévérants, on devra faire encore preuve de davantage de souplesse dans les mouvements.

M. Moullet, qui s'est produit avec M^{lle} Oberlin, obtient le 1^{er} prix offert par la maison Bregger-Zwimpfer et Cie. 2^{me} prix, M^{lle} Elisabeth Egger; 3^{me} prix, M^{me} Grandjean; 4^{me} prix, M. Zimmermann; 5^{me} prix, M. Lung; 6^{me} prix, M^{lle} Forster; 7^{me} prix, M. Gumy.

Dans les concours de vitesse, M. Roger Egger obtient le 1^{er} prix des juniors, offert par le Commerce de fer fribourgeois. Le 2^{me} prix est obtenu par M^{lle} Anne-Marie Duriaux.

Concours de vitesse pour seniors (500 m.). M. Roland Vanney obtient à nouveau le 1^{er} prix offert par la Maison Jules Chiffelle fers, à Fribourg, avec 1 m. 11 sec.; 2^{me} prix, Albert Manschini, avec 1 m. 19 sec.; 3^{me} prix, Henri Bady, avec 1 m. 23 sec.

Au fort admiré, comme intermède, les productions de M^{lle} Dénervaud, une très jeune patineuse, et de M. Tercier, étudiant.

Pour les concours de l'année prochaine, le programme sera affiché au Pavillon du Jura déjà en octobre prochain. Pour les concours de tests, les répétitions auront lieu également dès l'automne avec des exercices d'entraînement, pour tous les membres du Club.

Les prix seront officiellement distribués demain matin, dimanche, à 11 h., au Pavillon du Jura.

Renversé par un char

Hier vendredi, à Fribourg, sur la place de Notre-Dame, un garçonnet, Georges Kolly, dont les parents habitent à la rue de l'ancienne Préfecture, a été renversé par un char. Ses blessures ne sont, heureusement, pas graves.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Dimanche 18 février, à 10 h. 30, répétition générale à la Grenette pour concert de l'après-midi. A 17 h., concert annuel.

SOMMAIRES DES REVUES

Succès, revue d'organisation commerciale, industrielle et de publicité. Organe officiel de la Fédération romande de publicité et de la Section romande des décorateurs-étalagistes. — Editeur : E. Ruckstuhl-Bonanomi, Métropole, passage des Jumelles, Lausanne. — Abonnement : Suisse, 12 mois, 16 francs.

Votre succès est en vous. — L'abandon de l'étalon-or est-il un remède? — Ce que Noël nous enseigne. — Le succès sourit aux optimistes. — L'équipement du bureau moderne. — Monsieur le fabricant, vous devriez comprendre que... — Savez-vous ce que contient votre vitrine? — L'art de l'étalage. — L'étude du marché. — Le coin de l'employé : pour bien rédiger la correspondance. — Communications de la Section romande des décorateurs-étalagistes, S. D. S. — Un concours de vitrines à Lausanne. — Pour l'assainissement de la publicité : les insertions de complaisances. — Un moyen simple pour faciliter les additions. — Bibliothèque de l'homme d'affaires.

CHANGES A VUE

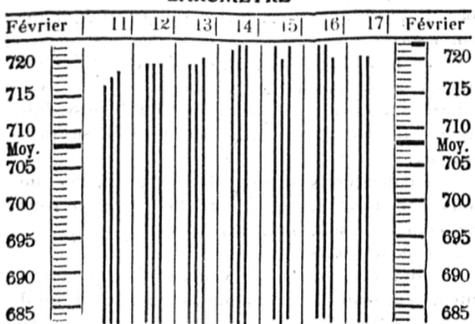
Le 17 février, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 27	20 47
Londres (1 livre sterling)	15 81	15 91
Allemagne (100 marcs or)	122 —	122 50
Italie (100 lires)	27 10	27 30
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	—	—
New York (1 dollar)	3 07	3 17
Bruxelles (100 belgas - 500 fr. belg.)	71 90	72 40
Madrid (100 pesetas)	41 70	42 20
Amsterdam (100 florins)	208 —	208 50
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

17 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Février	11	12	13	14	15	16	17	Février
7 h. m.	1	-5	2	1	-3	-1	0	7 h. m.
11 h. m.	6	3	5	2	4	5	5	11 h. m.
7 h. soir	3	3	2	2	3	2	2	7 h. soir

Pour la sauvegarde de l'Autriche

Milan, 17 février.

Selon les journaux italiens, l'objet principal des premières conversations que M. Eden et hier, à Paris, aurait été la situation en Autriche. Le correspondant parisien du *Corriere della Sera* écrit :

« Les milieux français se montrent vivement préoccupés d'une action positive de l'Allemagne au préjudice de l'indépendance autrichienne et se disent convaincus de la nécessité d'adopter une politique énergique qui soit de nature à éviter à tout prix des surprises douloureuses dans cette partie de l'Europe. A Paris, on suit avec un intérêt tout particulier l'attitude de l'Italie. On sait, d'autre part, que le gouvernement français serait favorable à l'examen du problème par la Société des nations. A Paris, on estime, en effet, que le gouvernement de Vienne devrait recourir directement à Genève afin d'obtenir l'intervention collective des puissances.

Cette méthode, cette façon d'agir ont été à nouveau examinées au cours des conversations qui se sont déroulées, hier vendredi, au Quai d'Orsay. Jusqu'ici, aucune décision n'a été annoncée à cet égard. On sait seulement que M. Barthou, ministre des affaires étrangères, et M. Avenol, secrétaire général de la Société des nations, assistaient à l'entretien qu'a eu M. Bénès avec M. Doumergue. Cette conférence à quatre dura plus d'une heure. La venue au Quai d'Orsay du ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, fut suivie de celle du comte Pignatti di Moreno, ambassadeur d'Italie.

Le correspondant parisien du *Popolo d'Italia* attribue une importance toute particulière à la participation de M. Avenol aux entretiens diplomatiques de Paris.

« Le secrétaire de la Société des nations, écrit-il, aurait informé ses interlocuteurs des effets que pourrait produire une éventuelle intervention de l'organisme de Genève dans la question autrichienne. Commentant la visite du comte Pignatti di Moreno, le correspondant écrit :

« L'opinion générale, à la suite du nouvel état de choses créé par l'émeute socialiste d'Autriche, est que le gouvernement de Rome préconiserait l'intervention des grandes puissances en faveur de ce pays. Il s'agirait de se mettre d'accord entre Paris, Rome et Londres sur les termes d'un communiqué dans lequel les trois gouvernements exprimeraient leur accord de principe sur le maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Autriche. »

Paris, 17 février.

La commission sénatoriale des affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Bérenger qui a fait un exposé des deux entretiens qu'il a eus avec le président de Conseil et le ministre des affaires étrangères au sujet des événements survenus en Autriche. La commission s'est associée pleinement à la position prise par le gouvernement français relatif au recours de l'Autriche à la Société des nations.

De son côté, la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés a tenu une séance pour se livrer à un examen des événements d'Autriche. La commission a adopté la résolution suivante :

« La commission des affaires étrangères de la Chambre, profondément émue des événements sanglants de Vienne, demande au gouvernement d'assurer la paix par l'indépendance de l'Autriche. »

Sir John Simon rend hommage aux efforts de M. Doumergue

Londres, 17 février.

Dans un grand discours prononcé à Londres, à l'occasion du banquet annuel de la British Broadcasting Corporation, sir John Simon, secrétaire d'Etat au Foreign Office, a passé en revue la situation internationale.

« En Grande-Bretagne et en France, dit-il, on assiste actuellement à un renouveau du sentiment d'unité nationale, bien que les méthodes employées par les deux pays pour arriver à ce but soient entièrement différentes.

« Nous suivons avec une vive sympathie les efforts faits par M. Doumergue et ses distingués collaborateurs pour concilier le système démocratique avec un gouvernement fort et résolu. En Allemagne et en Italie — la situation est trop confuse en Autriche pour que je puisse dire « et en Autriche » — l'esprit d'union nationale a conduit à la suppression de la liberté d'opinion. »

Le budget français

Paris, 17 février.

La commission des finances de la Chambre a examiné le projet de loi du gouvernement qui tend à simplifier le vote du budget pour l'exercice 1934. MM. Doumergue et Germain-Martin ont déclaré que le vote du budget était indispensable dans les circonstances actuelles. Ce point de vue a été vivement combattu par les délégués socialistes de la commission. Tous les articles jusqu'à 39 ont été adoptés, sauf deux, qui ont été renvoyés au gouvernement.

Le conflit commercial franco-britannique

Londres, 17 février.

Les relations commerciales franco-britanniques ont fait à la Chambre des communes l'objet d'un important débat suscité par le dépôt, sur le bureau de l'assemblée, de la motion gouvernementale donnant force de loi à l'ordre en conseil par lequel le Board of Trade a répondu à la réduction des importations anglaises en imposant sur les produits français à leur entrée en Grande-Bretagne un droit additionnel, dit de représailles, de 20 % de la valeur. A l'issue de la discussion la motion a été adoptée par 169 voix contre 44.

Ouvrant le débat, M. Walter Runciman, ministre du commerce, a fait une déclaration dans laquelle il a exposé le point de vue du gouvernement britannique dans le différend avec la France.

Après avoir fait l'historique des principes qui, depuis la conférence de Lausanne, animent les rapports économiques de la France et de l'Angleterre, le ministre a déclaré :

« Nous sommes disposés à engager une discussion avec la France au sujet des échanges commerciaux entre les deux pays et plus particulièrement de la politique française des contingents. Mais il devra être bien entendu, en premier lieu, que le gouvernement français tiendra sa promesse d'abolir à une date rapprochée la discrimination exercée contre nous par la taxe sur le volume des importations et en second lieu qu'entre temps le gouvernement français ne prendra aucune mesure nouvelle susceptible de restreindre pendant les négociations les contingents s'appliquant aux marchandises britanniques, y compris le charbon.

« En d'autres termes, nous sommes disposés à entamer des pourparlers à condition de partir ensemble du même niveau ; plus ce niveau sera bas, plus nous serons satisfaits.

« Par contre, tant que la France poursuivra sa politique de discrimination contre l'Angleterre nous serons obligés de maintenir nos surtaxes. »

Au nom du parti travailliste, le commandant Attlee a condamné cette guerre tarifaire dans laquelle s'engage le gouvernement britannique tandis qu'on a vu, au contraire, sir Austen Chamberlain se plaindre de l'attitude des autorités fiscales françaises à l'égard de la Grande-Bretagne et dire qu'elle n'était pas conforme à la politique amicale de la France envers son ex-allié.

Londres, 17 février.

Le Foreign Office a fait parvenir, à l'ambassade de France, la note du gouvernement britannique relative aux difficultés commerciales franco-anglaises.

Le texte de ce document a été transmis par les soins de l'ambassade au ministère des affaires étrangères à Paris.

Générosité de M. Lebrun

Paris, 17 février.

(Havas.) — Le président de la république a fait parvenir une somme de 50,000 francs destinés à venir en aide aux familles des victimes des récents événements.

Comment auraient été découverts les plans autrichiens socialistes

Vienne, 17 février.

Le plan de l'insurrection socialiste, dit le *Neues Wiener Tagblatt*, a été découvert par un policier qui, un soir de la semaine dernière, arrêta sur le boulevard du Ring un individu suspect. Le policier, croyant avoir affaire à un national socialiste, lui avait demandé si son paquet ne contenait pas des bombes en papier. Le pseudo nazi, qui n'était autre qu'un conseiller municipal socialiste, répondit qu'il contenait du ferrocérium qu'il venait, disait-il, d'acheter à un inconnu pour la somme de 5 schillings. Le conseiller municipal fut conduit à la préfecture de police, où il fut constaté que le paquet suspect contenait des cartouches de dynamite.

Des perquisitions amenèrent la découverte d'importants dépôts d'armes et de munitions, ainsi qu'une volumineuse correspondance de laquelle il ressortait clairement que certains chefs socialistes avaient conclu avec les chefs du parti communiste dissous un accord ayant pour but une action commune contre le gouvernement.

Un matériel des plus compromettants fut également saisi au domicile des chefs communistes. La conjuration datait déjà de l'époque où fut dissous le Paulement.

M. Beck content de son voyage à Moscou

Varsovie, 17 février.

Dans le train le ramenant à Varsovie, M. Beck, ministre des affaires étrangères de Pologne, s'entretenant avec les journalistes qui l'accompagnaient dans son voyage, a retracé les impressions de sa visite.

M. Beck a notamment déclaré que la politique positive adoptée dans les relations polono-soviétiques a trouvé une entière approbation dans l'opinion publique polonaise. Il en est de même en ce qui concerne l'état d'esprit qui règne à Moscou.

« Je pense, à cet égard, ajoute le ministre, aux nombreuses manifestations spontanées de sympathie pour notre pays auxquelles se livra la population soviétique à mon départ de Moscou. Mon voyage a confirmé la justesse des principes de notre politique. »

Les pasteurs allemands et le régime hitlérien

Berlin, 17 février.

Le pasteur Niemöller, de Berlin-Dahlen, chef de la Ligue des pasteurs, qui luttait pour l'indépendance de l'Eglise protestante, a été destitué après une suspension de quelques semaines.

En Prusse, 68 pasteurs sont suspendus, dont 35 dans le Brandebourg.

Deux mille pasteurs se sont solidarisés avec leurs confrères frappés.

Les pasteurs de Rhénanie refusent obéissance à l'évêque hitlérien Oberheid, qui a dû retourner à Berlin.

Le gouvernement de la Sarre

Sarrebruck, 17 février

Selon une information donnée hier par la *Saarbruecker Zeitung* et reproduite par la radio-diffusion allemande, la lettre envoyée au conseil de la Société des nations par M. Knox, président de la commission de gouvernement de la Sarre, contiendrait les précisions suivantes :

M. Knox accuserait les formations actives du parti national socialiste sarrois de subsister encore en Sarre, malgré leur apparente dissolution, et, se basant sur cette constatation, il exposerait au conseil de la Société des nations l'impossibilité d'assurer la sûreté et l'indépendance du plébiscite sans l'appui d'une police internationale et même de troupes régulières étrangères.

Représentants diplomatiques du Brésil mis à la retraite

Rio de Janeiro, 17 février.

(Havas.) — Des décrets ont été publiés décidant la mise à la retraite de l'ambassadeur auprès du Vatican, des ambassadeurs en Belgique et au Japon et des ministres en Autriche et en Suisse.

Le nonce apostolique en Espagne

Madrid, 17 février.

(Havas.) — Dimanche dernier, à la cathédrale de Madrid, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur du Souverain Pontife, des attaques avaient été dirigées contre la politique religieuse de la République. Le nonce apostolique avait pris la parole. Dans une note adressée au Vatican, le gouvernement rappelle que toutes les églises d'Espagne sont propriété de l'Etat, lequel les laisse au clergé, à des fins exclusivement religieuses. La note ajoute que le gouvernement n'est pas disposé à ce que les églises soient utilisées pour des campagnes de caractère politique ou des manifestations de protestation contre les lois de la République. La note conclut en disant qu'aucune autorité ecclésiastique, pour élevée qu'elle soit, n'a le droit de se conduire comme certaines autorités l'ont fait récemment.

Le ministre de la justice a attiré l'attention de l'évêque de Madrid sur les mesures que le gouvernement est décidé à prendre dans le cas où des incidents comme ceux de dimanche se répéteraient.

Madrid, 17 février.

(Havas.) — Le président du Conseil a reçu Mgr Tedeschini, nonce apostolique. Les milieux politiques attribuent beaucoup d'importance à cette visite. On reproche au nonce d'avoir prononcé des paroles de critique contre le nouveau régime espagnol. Il est probable que le nonce a donné des explications tout à fait satisfaisantes au chef du gouvernement.

Pour avoir violé la loi de l'Eglise

Cité du Vatican, 17 février.

Un jeune membre de la haute aristocratie catholique romaine, le prince Victor Emmanuel Massimo, a contracté récemment au Danemark un mariage civil. L'*Osservatore romano* publie maintenant un communiqué du commandement du corps de la garde noble pontificale annonçant que le jeune prince a cessé de faire partie de la garde.

SUISSE

Un attentat éclairci

Zurich, 17 février.

Le procureur de district communique, au sujet de l'attentat à la bombe perpétré contre M. Grau, rédacteur au *Volksrecht*, que l'enquête a fait la lumière sur un attentat commis dans la nuit du 18 au 19 août 1933 contre le bâtiment du *Volksrecht*, à Zurich. Deux pétards avaient été lancés contre l'imprimerie coopérative. L'auteur de cet attentat a été découvert. Il est affilié au Front national.

Plusieurs arrestations ont été opérées, dont l'une a été maintenue.

LE TEMPS

Zurich, 17 février.

Le plateau suisse, depuis la nuit dernière, est par endroits très nuageux. Les stations de montagne sont souvent très claires, par un vent d'ouest assez frais et, au Santsis, la température est de -6 ou -7 degrés. Il n'y a pas eu de chutes de neige dans les hautes régions.

Au sud des Alpes, le temps est tout à fait clair. Un changement important n'est pas prévu pour demain.

Paris, 17 février.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Ciel brumeux, le matin, se dégagant ensuite ; belles éclaircies ; vent du secteur nord-est, faible ; température sans grand changement.

AUTOMOBILISME

La circulation en hiver

La circulation automobile en hiver pose plusieurs problèmes d'importance.

Il y a d'abord le verglas, qui peut surprendre à l'improviste, sans aucun signe précurseur, tel que le changement de couleur de la route ou la pluie préalable sur un sol glacé.

Il y a la neige. Il y a enfin les obstacles à la vision nette : givrage du pare-brise et brouillard.

La genèse du phénomène est bien simple : le brouillard ambiant crée la buée, et le froid, qui congèle cette buée, amène le givrage. Les concurrents du rallye de Monte-Carlo ont présenté diverses solutions qui révèlent un certain esprit de recherche.

Certains ont un pare-brise double et réchauffent l'intervalle compris entre les deux glaces au moyen d'une résistance électrique. Sur la glace extérieure, maintenue ainsi à une température douce, la neige ne peut subsister, le givre ne peut se former.

D'autres, pour obtenir le même résultat, ont prévu une dérivation des gaz chauds de l'échappement. Ces procédés, que nous devons aux concurrents de Monte-Carlo, qui doivent couvrir de 960 à 1200 kilomètres par jour, en cette saison redoutable de l'année et dans des pays sensiblement plus froids que le nôtre, commencent d'être appliqués couramment en Angleterre, en Suède, aux Etats-Unis.

Par ailleurs, on connaît depuis longtemps la solution un peu simpliste — mais excellente — qui consiste à aménager dans la glace du pare-brise une fenêtre que le conducteur ouvre à volonté.

Il y a plus simple encore pour l'automobiliste : que le givrage de son pare-brise a surpris : on soulève le capot, on glisse entre lui et le tablier à l'arrière un journal plié et on assujettit le capot au moyen d'une ficelle ou de fil de fer : le courant d'air chaud provenant du moteur passe entre le capot et le tablier et vient réchauffer le pare-brise ; le givre a ainsi vite fait de disparaître. Avec les anciennes voitures, dans lesquelles l'auvent était assez important, il fallait rouler assez vite pour obtenir un effet sensible, la source d'air chaud se trouvant assez éloignée du pare-brise. Avec les capots actuels, le remède s'avère beaucoup plus efficace.

En ce qui concerne le brouillard, nous avons eu l'occasion, il y a quelques semaines, de dire comment il était désormais possible de réduire d'une manière considérable la gêne causée par le brouillard au cours des étapes nocturnes : la lampe « sélective » constitue la solution idéale.

Les routes pour automobiles

L'inspecteur général des ponts et chaussées du Reich vient d'autoriser la construction de trois nouveaux secteurs d'autostrades, soit le secteur Stuttgart-Ulm, long de 85 km., le secteur Dresde-Chemnitz-Meerane, qui en compte 105, et le secteur Breslau-Liegnitz, 70 km.

Sept tronçons d'une longueur totale de 850 km. font actuellement l'objet de travaux préliminaires ou sont déjà en construction. (ET)

ARMÉE SUISSE

A la retraite

En le remerciant pour les services rendus, le Conseil fédéral a mis à la retraite le colonel Ernest Heer, de Glaris, instructeur d'artillerie.

AVIATION

Le record de distance

Les aviateurs français Codos et Rossi, champions du monde de distance en ligne droite sans escale avec 9104 kilomètres, ont amené, mercredi, de Villacoublay au Bourget, leur avion de record.

Ils doivent s'envoler ces jours prochains pour atteindre Istres (Bouches-du-Rhône), d'où ils partiront — la date n'est pas encore fixée — pour tenter de battre leur propre record, sur le chemin de Buenos-Ayres.

Un curieux avion américain

Un nouvel appareil triplace, de neuf mètres d'envergure, est en construction à San Francisco. Sous chaque bout d'aile, une hélice horizontale à quatre pales servira à rendre vertical le décollage et l'atterrissage.

Un compresseur d'air, embrayable sur le moteur principal (un 5 cyl. en étoile) alimente les moteurs à air comprimé chargés d'entraîner les hélices horizontales.

L'aéroport de Bâle

A l'aéroport de Bâle, en 1933, tandis que le nombre de vols, 6063, correspond à peu près à celui de 1932 (6628 vols), le total des passagers transportés sur les lignes régulières a augmenté considérablement, de 9734 à 10,683 ; de même, la poste a progressé de 74 à 101 tonnes ; le fret, de 97 à 107,7 tonnes, et les bagages, de 90,6 à 116 tonnes.

D'autre part, en vols de tourisme, c'est-à-dire dans les environs de Bâle, le nombre de passagers a diminué en comparaison de l'année précédente (de 1,509 à 1,335 personnes). Ceci fut compensé en partie par la bonne fréquentation du trafic de Bâle avec d'autres villes suisses.

L'aviation sportive se ressentit de la crise économique ; ainsi, les pilotes privés et élèves-aviateurs n'exécutèrent en 1933 que 925 vols d'entraînement et d'école (1445 en 1932). En ce qui concerne les lignes régulières, c'est surtout en direction de Paris-Londres et de Francfort-Amsterdam-Hambourg qu'une forte progression fut constatée.

Le plus important événement de 1934 sera l'accélération sur la ligne rhénane Bâle-Francfort-Amsterdam, ainsi que l'inauguration d'une ligne postale de nuit vers le nord. En outre, la plupart des lignes régulières seront exploitées cette année à partir du 1^{er} mars déjà au lieu du 1^{er} mai, comme c'était le cas ces dernières années. (usta)

SPORTS

Les concours de la Fédération internationale de ski

Les concours de la Fédération internationale de ski se sont poursuivis hier, vendredi, à Saint-Moritz, par les courses de « slalom » pour dames.

Voici les résultats :

1. Cranz (Allemagne), 58,5 sec. et 58,5 sec. = 1 min. 57 sec. 2. Resch (All.) ; 3. R. Rominger (Suisse) ; 4. Ilse (All.) ; 5. Wiesinger (Italie) et Grassegger (All.) ; 7. Backer (Angl.) ; 8. Streiff (Suisse) ; 9. J. Kessler (Angl.) ; 10. Cruwdson (Angl.) ; 11. Ella Maillart (Suisse).

Classer *at combiné, descente et slalom, dames* : 1. Cranz (All.), descente, 99,24 p. et « slalom », 100 p., total, 199,24 p. ; 2. Resch (All.) ; 3. Anny Ruegg (Suisse) ; 4. Barker (Angl.) ; 5. Kessler (Angl.) ; 6. Rominger (Suisse) ; 7. Streiff (Suisse) ; 8. Grassegger (All.) ; 9. Grundler (All.) ; 10. Ella Maillart (Suisse).

Aujourd'hui, auront lieu les concours de « slalom » pour messieurs.

Le championnat suisse de football

Demain dimanche, pour le championnat suisse de football, deuxième tour, en ligue nationale, Grasshoppers sera opposé à Young-Fellows (résultat du premier tour : 2 à 3) ; Berne, à Concordia-Bâle (6-2) ; Servette, à Bâle (1 à 3) ; Bienne, à Urania-Genève (1 à 0) ; Young-Boys, à Zurich (1 à 0) ; Chaux-de-Fonds, à Blue-Stars (2 à 2) ; Lugano, à Nordstern (3 à 2), et Lausanne-Sports, à Locarno (2 à 1).

En première ligue, il n'est prévu que deux matches seulement pour le championnat, et un pour la coupe-challenge. Pour le championnat, dans le groupe I, Racing-Lausanne sera opposé à Fribourg ; dans le groupe II, Saint-Gall, à Seebach. Pour la coupe, Lucerne rencontrera Boujean.

« Sans couteau ni revolver »

La mortalité, annonce-t-on, a diminué de 25 pour 100 dans le football américain. Le nombre des accidents mortels n'a été que de 26 en 1933, contre 38 en 1932 et 50 en 1931.

Hâtons-nous de dire que le jeu américain ressemble bien peu au nôtre et que, en outre, aux Etats-Unis, il est pratiqué par un nombre formidable de joueurs, environ 8 millions.

Mais il reste que la brutalité y est reine et qu'on peut appliquer au football américain la formule d'un Anglais à la fin d'un match particulièrement dur : « Ce qu'on fait de mieux sans couteau ni revolver. »

La coupe de l'« America »

Anglais et Américains font leurs préparatifs pour la coupe nautique de 1934. Le voilier britannique que fait construire M. Sopwith, et qu'il conduira lui-même, aura le nom d'*Endeavour*. Ce yacht prendra part aux grandes régates anglaises de cette année, et s'entraînera en luttant avec le yacht construit l'an dernier, *Vels-heda*, et avec l'ancien *Shamrock V* de 1930 ; puis, il traversera l'Atlantique.

De leur côté, les Américains poussent la construction du *Rainbow*, que barrera M. Vanderbilt. Le pilote américain aura, sur son concurrent anglais, le grand avantage de pouvoir étudier le trajet prévu pour les régates.

Nouvelles financières

Les créanciers suisses de l'Allemagne

Un nouvel accord sur les transferts germano-suisses vient d'être signé à Berne entre le ministre Stucki et le chargé d'affaires allemand, accord qui règle les questions relatives aux transferts germano-suisses pour le premier semestre de 1934. L'accord est établi sur la même base que le dernier, c'est-à-dire que les avoirs d'intérêts de créanciers suisses seront transférés à 100 % et que certaines quantités de marchandises que la Suisse importe d'Allemagne sont comprises dans ce règlement.

« L'Echo illustré »

Voyez les grandes actualités du numéro du 17 février : Les émeutes de Paris avec scènes pitoyables de la rue. — Dans le corps du numéro : Un article de fond à propos du Carême : *La grande quarantaine*. — Eglises de Russie, par Pierre Thomas. — Carimentrans, documentation de trois pages illustrées sur une vieille coutume de chez nous pour Carnaval. — Le patron gratuit, le concours, l'humour, le roman et la page des enfants.

Petite Gazette

La clef de la langue étrusque

On avait annoncé que le professeur italien Pironti avait réussi à déchiffrer la langue étrusque dont on possède en Italie tant de curieuses inscriptions. Il faut, paraît-il, déchanter. La commission scientifique nommée par le ministre de l'éducation nationale, pour examiner la prétendue trouvaille du professeur Pironti, a prononcé son verdict. A l'unanimité, elle a déclaré que, jusqu'ici, on ne saurait encore affirmer avec certitude qu'on ait réussi à déchiffrer la langue étrusque. Cette décision mettra fin, pour le moment, aux polémiques passionnées auxquelles avait donné lieu le travail du professeur Pironti. On se mettra avec plus d'ardeur encore à la solution d'un problème qui intéresse à un si haut degré l'histoire de l'Italie antique et plus particulièrement des origines et de la civilisation du peuple romain, qui a été fortement influencé par la civilisation étrusque.

Les petites épouses hindoues

En 1929, le gouvernement de l'Inde fit voter le « Child Marriage Restraint Act » destiné à mettre un terme aux mariages trop précoces. Cette loi semble être restée lettre morte, car les statistiques démontrent que le chiffre des épouses de moins de 15 ans qui était, en 1921, de 8.500.000 a passé, en 1931, à 12.250.000, soit une augmentation de 44 %, alors que la population n'a augmenté qu'au rythme de 10 %.

Les statistiques révèlent également que, sur 1000 personnes de plus de 5 ans, il n'y a que 156 hommes et 29 de sexe féminin qui ne soient pas illettrés, et il n'y a pas 10 % de filles qui suivent l'école assez longtemps pour conserver une culture quelconque.

Le nombre des voyageurs sur les lignes françaises

Les sept réseaux de chemins de fer français transportent en moyenne 720 millions de voyageurs par an. C'est la *Chronique des transports* qui nous l'apprend. Soit approximativement un trafic quotidien de deux millions de voyageurs. Si l'on ne considère que la seule gare Saint-Lazare, à Paris, on trouve que celle-ci doit fournir des trains à 400.000 usagers par jour — soit une moyenne annuelle de 146 millions de voyageurs.

Le vernis des violons Stradivarius

Le collectionneur Marcial Rossi, à San-Francisco, a annoncé qu'il venait de découvrir dans sa nombreuse collection un document contenant la formule, inconnue jusqu'à ce jour, du fameux vernis qu'utilisait le fabricant des violons de la marque Stradivarius.

Il découvrit ce document dans une bibliothèque qui lui avait été léguée par des descendants du duc de Vietri qui, lui-même, aurait obtenu la formule en se rendant acquéreur d'un violon Cremona. Le document porte la signature de Stradivarius.

Le document en question révèle que le fameux vernis était exclusivement composé de résine du Tyrol, et non, comme on l'a longtemps supposé, d'un mélange secret de produits métalliques. Il donne aux instruments du célèbre luthier une sonorité incomparable et durable.

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres. L'ADMINISTRATION.

Feuilleton de la LIBERTÉ

MA ROBE COULEUR DU TEMPS

par M. DELLY

Un matin de juin, Mme Barduzac entra dans ma chambre, où je terminais une des pièces de mon trousseau. Elle s'assit sur mon unique fauteuil, et le pauvre, qui n'était pas neuf, gémit sous le poids respectable de la femme de mon tuteur.

— Il nous arrive une chose ennuyeuse, Gillette.

Je demandai sans m'émouvoir :

— Quoi donc, Madame ?

— Les Samponi donnent une matinée dans quinze jours et nous invitent.

— Les Samponi ? En voilà une idée !

Ma voix prenait une intonation de dédain, qu'accentua une moue légère

— Mais c'est une bonne idée ! Ils cherchent à marier leurs filles, ces gens !

Je n'ignorais pas qu'il suffisait qu'une opinion, un goût ou une antipathie fussent exprimés par moi pour qu'immédiatement Mme Barduzac fût d'un avis contraire. Les Samponi, d'origine italienne, bavards, indiscrets et quelque peu excentriques, ne lui plaisaient guère. Mais du moment où je semblais faire fi de leur matinée, ils lui devenaient aussitôt chers.

Je ripostai tranquillement :

— Eh bien, qu'ils les marient ! Je leur souhaite sincèrement cette bonne chance. Mais ils n'ont pas besoin de notre présence pour cela.

Mme Barduzac pinça ses grosses lèvres ombragées d'un duvet foncé.

— Est-ce ainsi que vous accueillez cette gracieuseté ? Nous les avons vus cinq ou six fois, et c'est vraiment fort aimable de leur part d'avoir songé à nous.

— Evidemment. Mais en ces cas-là, on aime toujours avoir son salon plein. Enfin, nous les remercions avec la même grâce dont ils usent à notre égard, et tout sera dit.

Mme Barduzac leva ses larges épaules.

— Vous croyez que cela peut se passer ainsi ? Il faudrait donner un prétexte plausible, et nous n'en avons pas.

— Eh bien, il faut en chercher un, Madame. Je ne chercherai rien du tout, car je ne vois pas pourquoi vous vous dispenseriez de vous rendre à cette matinée.

Je la regardai avec surprise.

— Comment, pourquoi ? Mais c'est vous même, Madame, qui avez refusé cet hiver toutes les invitations ! Je n'avais que faire, disiez-vous, à ces réunions mondaines, et vous avez su trouver des prétextes, alors.

Les yeux froids, enfoncés dans la bouffissure blafarde du visage, laissèrent voir une irritation que je connaissais bien. La voix se fit plus sèche, plus impérative.

— L'hiver, oui, je n'aime pas ces réunions au sortir desquelles la pleurésie vous guette. Maintenant, c'est autre chose. Je vais répondre que nous acceptons, Gillette.

— Je n'ai pas de robe convenable pour la circonstance, Madame.

— Votre blanche de l'année dernière ?

— Elle est trop fanée ; je ferais honte à vos amies Samponi, si élégantes.

Mme Barduzac ne releva pas l'ironie de mon

accent... Elle réfléchit un instant, en promenant ses doigts charnus sur son peignoir violet. Puis elle conclut :

— Il faut vous en faire faire une.

— Je ne comptais pas sur cette dépense.

— Il y a des dépenses nécessaires.

Elle ajouta, en jetant un coup d'œil sur la pièce de lingerie à laquelle je travaillais :

— Vous mettrez un peu moins de broderie à votre trousseau, qui pourrait aussi être fait de tissu moins fin. Ce sont des économies bonnes à réaliser quand on a une dot qui, après tout, est médiocre, au temps où nous sommes.

Je ripostai sèchement :

— Que voulez-vous, j'aime mieux me priver d'autre chose, faire mes robes et mes chapeaux moi-même et avoir de joli linge qui me revient moins cher que celui dont vous faites l'acquisition dans vos grands magasins de Paris.

— Naturellement, vous n'avouerez jamais que vous avez tort ! Cela promet de bons moments à l'homme chanceux qui vous choisira pour femme !

Sous une forme variée, ce pronostic m'était lancé à la tête vers la fin de toutes nos discussions, qui étaient fréquentes. Il ne m'impressionnait guère et j'évitais d'y répondre, afin de ne pas éterniser ces entretiens peu agréables pour lesquels Mme Barduzac tenait à avoir le dernier mot.

Aujourd'hui, je ne sais pourquoi, l'impatience me prit si fortement que je répliquai :

— Eh ! oui ! l'homme chanceux ! Mais ce ne sera pas le premier venu, vous pouvez m'en croire, Madame.

— Que voulez-vous dire par là ? Attendez-vous quelque prince, quelque milliardaire ?

Je répondis avec un sourire ironique :

— Qui sait ! Qui sait ! En tout cas, je n'épouserai pas le premier chien coiffé qu'on me présentera, comme l'a fait cette pauvre Elise Duteil qui est si malheureuse aujourd'hui. Je resterai vieille fille plutôt que d'accepter un personnage qui me serait complètement inconnu et que je n'aimerais pas.

Mme Barduzac prit cet air offusqué si amusant sur sa grosse figure boursouflée.

— Vraiment, les jeunes filles d'aujourd'hui sont intolérables ! Aimer !... Aimer !... Ce mot-là n'existait pas dans le vocabulaire de la jeune personne bien élevée, en mon temps.

— Elle ne le prononçait peut-être pas tout haut, mais en cachette, certainement...

Sans paraître m'entendre, Mme Barduzac poursuivit d'un ton doctoral :

— Moi je me suis mariée après avoir vu deux fois M. Barduzac. Nous avons fait cependant un bon ménage.

— Je n'en doute pas. M. Barduzac ferait bon ménage avec Lucifer en personne.

Les soupçons de sourcils que possédait Mme Barduzac firent mine de vouloir se rapprocher.

— Je désirerais savoir, Mademoiselle, ce que vous prétendez insinuer par là ? Oseriez-vous me comparer aux mauvais anges ?

Je pris une mine ingénue.

— Oh ! Madame !... Je voulais dire que mon tuteur s'entendrait avec tout le monde et qu'il faudrait vraiment avoir un caractère plus qu'inférieur pour faire mauvais ménage avec lui.

— Il a ses défauts aussi et j'ai besoin de patience — qualité qui ne me manque pas, je dois l'avouer.

Sur ce, elle se leva, non sans effort. Son regard investigateur fit le tour de ma chambre

FRIBOURG

Tir fédéral 1934

AU PEUPLE FRIBOURGEOIS

La date du Tir fédéral approche. L'une des tâches les plus importantes est certainement celle de la constitution d'un pavillon des prix digne de l'importance de cette manifestation. Il importe que les tireurs qui viendront lutter d'habileté et de sang-froid sur nos stands aient devant les yeux une récompense proportionnée à leur mérite.

Il faut que Fribourg soit au moins égal à ses devanciers et que tous nos hôtes emportent un souvenir de la générosité de notre accueil.

La constitution du pavillon des prix est peut-être le meilleur moyen que nous ayons de prouver que la désignation de Fribourg comme siège du Tir fédéral de 1934 répond au vœu chaleureux de la population.

L'offrande d'un prix ou d'une obole, si minime soit-elle, démontrera que le Fribourgeois ne fait pas du Tir fédéral une question de vanité ou d'intérêt, mais qu'il veut avant tout encourager un sport éminemment national. Le tir, tel que nous le comprenons, est un exercice pacifique; mais il reste une des meilleures sauvegardes de la Suisse dans l'éventualité toujours redoutable d'une conflagration.

Nous attendons donc, non seulement des sociétés et des institutions, mais de chaque Fribourgeois, une contribution généreuse et empressée à la dotation du pavillon des prix. La responsabilité du comité préposé à cette dotation est très lourde. Elle sera considérablement allégée, si, dès le début, ce comité peut constater que la population est de cœur avec lui et se montre prête à la soutenir.

Nous espérons fermement que, malgré les difficultés économiques, chacun répondra sans tarder à notre appel.

Nous remercions par avance les généreux donateurs. Les envois ou souscriptions doivent être adressés au bureau du comité des prix, à Fribourg, ou versés au compte de chèques postaux N° II a 342.

Fribourg, en décembre 1933.

Au nom du comité des prix :

Le président :

Dr Louis Comte, professeur à l'Université, vice-président central de la Société suisse des Carabiniers.

Le secrétaire :

René Binz, chancelier d'Etat.

Au nom du sous-comité cantonal :

Le président :

Guillaume Weck, juge au Tribunal de la Sarine.

Au nom du comité d'organisation :

Le président :

Bernard Weck, conseiller d'Etat et député au Conseil des Etats. Le secrétaire général : Lt-colonel Meyer.

Une heureuse initiative

La collecte des dons d'honneur pour le pavillon des prix du tir fédéral va être entreprise très prochainement. Dans l'un ou l'autre district, les comités sont au travail.

La corporation des hôteliers et restaurateurs de la ville de Fribourg a pris une très heureuse initiative, qui peut être citée en exemple.

On a constitué, au sein de l'association, une commission de cinq membres qui est chargée d'évaluer approximativement ce que chaque restaurateur et cafetier peut remettre en argent pour constituer un don d'honneur à transmettre au comité du Tir fédéral.

Une circulaire sera envoyée à tous les sociétaires, classés par catégories et portant le chiffre du montant à verser.

Nous sommes persuadés que cette idée sera accueillie favorablement et que les honorables hôteliers et restaurateurs de Fribourg-ville feront leur possible pour doter richement le pavillon des prix.

Après la collecte, les souscripteurs seront réunis et décideront s'ils veulent faire des dons en nature ou en argent.

Cette manière de procéder pourrait être imitée par d'autres associations.

Tirage financier

Au tirage de l'emprunt à primes de 1878 de la ville de Fribourg, du 15 février, sont sorties les séries :

28	108	122	147	162	227	235
252	257	281	303	397	429	600
629	636	640	728	771	813	858
888	896	972	991	1031	1058	1083
1090	1203	1209	1387	1416	1452	1529
1541	1577	1683	1721	1769	1888	1937
1947	2020	2026	2139	2146	2155	2192
2198	2240	2271	2323	2402	2478	2512
2603	2614	2633	2647	2710	2746	2759
2771	2814	2817	2966	2983	3017	3026
3032	3040	3061	3070	3096	3109	3121
3181	3260	3315	3336	3338	3365	3460
3473	3556	3700	3718	3723	3768	3773
3775	3778	3899	3919	3964	3995	4002
4115	4128	4151	4216	4231	4452	4500
4518	4520	4560	4569	4579	4591	4595
4629	4793	4824	4862	4879	5023	5042
5058	5197	5231	5313	5337	5390	5425
5464	5504	5604	5605	5614	5615	5620
5700	5872	5926	6099	6161	6267	6303
6330	6384	6394	6518	6540	6547	6556
6572	6581	6597	6684	6732	6752	6790
6809	6812	6837	6882	6883	6904	6909
6913	6992	7031	7105	7173	7273	7382
7393	7421	7463	7476	7505	7669	7725
7876	8030	8136	8138	8206	8211	8231
8288	8290	8293	8304	8315	8322	8339
8345	8355	8373	8380	8428	8448	8480
8483	8542	8667	8795	8835	8849	8954
9018	9044	9050	9098	9123	9254	9257
9263	9356	9578	9586	9667	9708	9752
9840	9847	9863	9912	10002	10022	10040
10049	10219	10234	10266	10281	10303	10342
10391	10509	10586	10595	10610	10612	10679
10707	10784					

Le tirage des primes aura lieu le 15 mars prochain.

Exposition Albert Gos

L'exposition A. Gos, à l'hôtel Terminus, sera ouverte au public demain, dimanche, de 2 à 4 heures. Entrée libre.

Togonal
est d'un effet sûr et rapide contre
rhumatisme, goutte, sciatique, maux de tête, névralgies et refroidissements. Le Togonal excrète l'acide urique et tue massivement les microbes. Plus de 6000 attestations de médecins! Un essai vous convaincra!

Union paroissiale de Saint-Jean

L'Union paroissiale de Saint-Jean a eu jeudi soir, dans la grande salle de l'Epée, son assemblée générale annuelle, qui devait, entre autres choses, se prononcer sur une révision des statuts. M. Joseph Widder dirigea les débats avec maîtrise et se fit un plaisir de constater la nombreuse assistance, parmi laquelle il salua M. le curé Philippona et son vicaire, M. l'abbé Buchs.

Après la lecture du procès-verbal par le dévoué secrétaire, M. Rodolphe Aeby, M. Widder donna lecture de son intéressant et substantiel rapport annuel. Il rappela les diverses manifestations organisées par l'Union paroissiale et signala, d'une manière particulière, l'achat de l'immeuble de l'Epée. Il exprima, à cette occasion, ses remerciements à M. le curé qui a contribué pour une très large part au succès de cette opération. M. Widder s'attacha ensuite à illustrer par des chiffres suggestifs l'action charitable de l'Union paroissiale, action dont bénéficient les indigents du quartier, qui sont heureux de cette aide bienvenue pendant l'hiver.

M. Widder s'est réjoui du développement de l'Union paroissiale qui compte actuellement 220 membres. Il a fait appel au dévouement de tous pour continuer dans cette voie et pour contribuer ainsi au rayonnement des principes chrétiens dans la paroisse.

Le rapport du caissier, M. Gilardi, a fait ressortir la situation fort modeste des finances, en même temps que le bien réalisé grâce à l'apport des membres et aux générosités des bienfaiteurs de la paroisse.

M. le président a fait ensuite accepter une quarantaine de nouveaux membres. Un certain nombre de démissions ont été enregistrées.

Sur le rapport de M. Rodolphe Aeby, l'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité les modifications statutaires proposées par le comité.

M. Spicher a donné un aperçu des pourparlers qui ont abouti à l'achat de l'Epée, de la gestion de l'immeuble et des améliorations qui y ont déjà été apportées. Il a constaté que l'affaire avait une bonne tournure et que l'Union paroissiale ne s'était pas montrée téméraire en faisant cette opération. Celle-ci permettra un groupement des œuvres paroissiales.

M. Widder-Muller, malgré les instances très amicales des membres du comité et de l'assemblée, déclina une nouvelle candidature. Il restera membre du comité, mais sa santé demande des ménagements.

L'assemblée désigna, à l'unanimité, M. Armand Spicher pour le remplacer à la présidence. Il n'y a pas d'autres changements dans le comité qui est composé comme suit : vice-président : M. Tobie Cochard; secrétaire : M. Rodolphe Aeby; caissier : M. Edouard Gilardi; membres : MM. Joseph Widder, Joseph Kolly, Edouard Zillweger, Jean Schaller, Félix Vauthy, Jean Thalman, Joseph Clément. Tous ces membres ont été confirmés à l'unanimité. M. le curé Philippona a exprimé sa gratitude à M. Widder, dont il a souligné les grands mérites et le travail excellent pour le développement de l'Union paroissiale et pour le progrès des œuvres charitables. Il a dit à M. Widder la reconnaissance de la paroisse, qui n'oubliera pas la bonne et utile besogne qu'il a accomplie durant sa longue et féconde présidence.

M. le curé Philippona a ensuite remercié les paroissiens pour leur zèle et les a vivement engagés à s'intéresser toujours davantage aux œuvres du quartier.

Puis, après quelques paroles émues de M. Widder, l'assemblée a été levée.

Marche

On nous prie d'insérer : En vue des nombreuses épreuves de marche qui auront lieu cette année et auxquelles le

Club des marcheurs de Fribourg tient à se faire dignement représenter, il effectuera demain dimanche son premier entraînement sur un parcours de 13 km. environ. Le départ aura lieu aux Grand-places à 8 h. ¼ et les arrivées vers 10 h. ¼.

Nos tireurs vétérans

En vue du prochain Tir fédéral, une intéressante réunion d'anciens tireurs a eu lieu dimanche dernier à Fribourg. En effet, une trentaine de participants âgés de plus de soixante ans et venant de divers points du canton, avaient répondu à l'appel du comité d'initiative. M. le docteur Comte, président des tireurs fribourgeois et vice-président de la Société suisse des carabiniers, honorait l'assemblée de sa présence.

Sous la présidence de M. Schenker, président du jour, l'assemblée a voté la fondation de la Société cantonale fribourgeoise des vétérans et a constitué son comité pour 1934 comme suit :

Président : Emile Schenker, maître-tireur, Fribourg; vice-président : Paul Mœhr, chef-comptable, Fribourg; secrétaire : Emile Renevey, inspecteur, Fribourg; caissier : G. Bürgi, Schützenstube, Fribourg; assesseur : Frédéric Barras, député, Lussy.

Le comité s'empresse de faire un appel chaleureux aux tireurs vétérans du canton et il les invite à se joindre au groupe en communiquant leur adhésion à l'un ou l'autre de ses membres.

Les circonstances actuelles obligent chacun de se mettre dans le rang pour la cause du Tir fédéral et de donner ainsi à la génération actuelle un exemple de discipline et de solidarité.

La vente des timbres et cartes « Pro Juventute »

Petit à petit, Pro Juventute se fait une petite place parmi nos œuvres cantonales et une petite place sympathique puisque les ventes vont d'année en année, augmentant par-ci, restant un peu stationnaires par là, mais rapportant quand même de jolis bénéfices si attendus de notre jeunesse.

Notre population fribourgeoise qui a répondu si généreusement à notre appel mérite de savoir le résultat de la vente et nous nous empressons de la satisfaire.

Le bénéfice brut dans le district de la Sarine a été de 4783 fr. 70 (4765 fr. en 1932); dans la Singine, 1304 fr. (1600 fr. en 1932); dans la Gruyère, 1961 fr. 70; dans la Broye, 847 fr. 45 (917 fr. 65 en 1932); dans le Lac, 1562 fr. 85 (1585 fr. 89 en 1932); dans la Glâne, 815 fr. 15 (788 fr. en 1932); dans la Veveyse, 557 fr. 05 (643 fr. 60 en 1932).

Le comité cantonal réuni le 8 février dernier a pris connaissance de ces bénéfices et il a décidé d'aider particulièrement cette année les jeunes gens et jeunes filles en apprentissage.

Sur le conseil du secrétariat général de Zurich, le comité Pro Juventute gardera dorénavant ses bénéfices pour des cas particuliers. Depuis que cette œuvre existait dans notre canton, nous avions l'habitude d'aider également les œuvres locales, mais ce faisant, nous arrivions à ne plus rien avoir en caisse déjà au mois de juin et par conséquent à ne plus pouvoir aider les enfants ou jeunes gens qui s'adressaient à nous. Nous espérons pouvoir fournir une aide plus suivie en gardant le bénéfice au Secrétariat de chaque district.

Les personnes qui désireraient encore quelques timbres oblitérés ou non peuvent se les procurer au secrétariat cantonal. Nous nous permettons de signaler ceci car bien des personnes pensent à leur collection alors que les timbres ne sont plus en vente.

et s'arrêta sur quelques roses trempant dans un vieux rouen.

— Je vous ai déjà fait remarquer, Gillette, qu'il est mauvais de conserver des fleurs dans une chambre.

— Je les retire pour la nuit, Madame.

— Vous avez la manie des complications. A quoi cela sert-il, ces fleurs, sinon à vous faire perdre du temps ? Moi, je n'en mets jamais nulle part.

— Chacun son idée. Ainsi, par exemple, j'ai toujours envie de faire la grimace devant les fleurs artificielles que vous conservez si précieusement dans votre salon.

Elle eut un geste de dédaigneuse supériorité.

— Vous n'avez pas de goût, Gillette... pas le moindre goût. Et des prétentions, avec cela... des prétentions à revendre !

Elle sortit sur ces mots. Je repris mon ouvrage, mais un agacement me restait de cette visite et mes points n'avaient plus la finesse nécessaire. Je me levai, en secouant les brins de fil attachés à ma jupe, je fis deux ou trois fois le tour de ma chambre et vins m'accouder à ma fenêtre.

Le jardin des Barduzac s'étendait devant moi — un jardin bien soigné, avec une pelouse au milieu, d'étroites plates-bandes le long du mur, quelques arbustes et un jeune marronnier. Mme Barduzac n'aimait pas les arbres. Comme conséquence de cette antipathie, le jardin restait inaccessible pendant l'été, dès que le soleil se montrait.

Dans une des petites allées couvertes de sable rougeâtre, M. Barduzac se promenait en complet de coutil et panama rabattu sur les yeux. Il traînait un peu sa jambe gauche, à cause d'un rhumatisme, et s'arrêtait à chaque pas pour contempler ses fleurs.

J'apercevais alors un profil lourd, au menton proéminent. C'était un homme faible et pacifique, aussi incapable de bonté que de méchanceté, instrument inerte entre les mains de sa femme. Pour éviter tout motif de discussion, il acquiesçait basiquement aux opinions changeantes de Mme Barduzac, et sa pupille savait qu'elle ne trouverait jamais chez lui aucun secours, dans le cas où l'omnipotente dame prétendrait lui imposer quelque exigence inacceptable.

J'avais une nature énergique, peu encline à la mélancolie. Mais j'étais aussi avide d'affection, de confiance. A certains instants, je me sentais bien triste dans cette demeure étrangère, entre ces deux êtres dont l'un restait indifférent, dont l'autre m'était hostile. Car je ne me dissimulais pas que Mme Barduzac me détestait. Pourquoi ? Jalousie d'ex-jolie femme ? Car elle avait été jolie, paraît-il ! Je voulais bien le croire ; mais quelle décadence !... Ou bien mesquine rancune de petite bourgeoise contre la noblesse de ma naissance ? C'était très possible encore. Mais surtout, nos natures se heurtaient sur tous les points. Ma vivacité de repartie, ma franchise, mon esprit d'indépendance l'exaspéraient... Nous vivions vraiment sur un pied de guerre perpétuel, depuis le jour où j'avais quitté mon couvent regretté, à dix-huit ans.

J'étais la fille du capitaine d'Arbiers, tué au Maroc dans une reconnaissance. Ma mère se retira à Tours, où elle avait de vieux amis. Elle loua un appartement modeste, car bien que ses revenus lui assurassent une certaine aisance, elle voulait économiser pour grossir sa dot. Sur le même palier habitait le ménage Barduzac. M. Barduzac était juge de paix. On les tenait pour des gens honorables, mais on ne les aimait guère dans le quartier, elle surtout, qui était

autoritaire, remplie de prétentions, et passait pour une hurluberlue.

Ma pauvre mère, depuis la mort de mon père, restait de santé précaire. Un jour, elle eut une syncope qui effraya notre servante. Celle-ci, au hasard, courut chez la voisine. Mme Barduzac arriva, donna les soins nécessaires, puis revint le lendemain et les jours suivants. Elle manquait de discrétion, elle n'avait rien des idées ni des goûts de ma mère. Cependant la malade se sentait si seule, si faible, qu'il lui semblait hon d'avoir à sa portée une personne prête à lui porter secours. Elle accueillit donc les avances de Mme Barduzac. Puis les vieux amis moururent et elle se vit plus isolée encore en cette ville où, claustrée dans le chagrin de son veuvage, elle n'avait pas fait de relations. Sa santé s'affaiblissait chaque jour. En même temps grandissait l'influence de la voisine. J'étais à ce moment une fillette vive et affectueuse et je chérissais maman. Mais déjà Mme Barduzac et moi étions en escarmouches, à la grande désolation de ma mère.

Pauvre maman ! Elle mourut doucement, un jour d'hiver, comme j'atteignais mes quatorze ans. Quand je reporte ma pensée vers ce moment, les heures douloureuses revivent avec une intensité poignante. Elle était ma seule affection. Nous n'avions que des cousins éloignés, inconnus pour moi. Je n'aimais pas les Barduzac. Cependant, c'était à eux que ma mère confiait le soin de ma tutelle. J'accueillis la nouvelle sans enthousiasme et, dans mon malheur, je me trouvai satisfaite d'entrer au couvent, tant j'avais eu peur un moment de demeurer chez eux.

Ils me firent sortir aux vacances, pendant les quatre ans de mon internat. M. Barduzac ayant pris sa retraite, ils avaient acheté une maison

à Largillais, petite ville de Touraine où vivaient nombre de rentiers modestes. Comme ils possédaient d'assez jolis revenus, ils jouissaient là d'une certaine considération qui flattait la grosse vanité de Mme Barduzac. Celle-ci, en outre, se servait de moi pour s'exhausser sur son piédestal. « La pupille de mon mari, une orpheline dont nous nous sommes tant occupés, que nous traitons comme notre fille... Mlle Gillette d'Arbiers, notre pupille, la fille de ce pauvre comte d'Arbiers qui fut tué au Maroc... Un héros, chère Madame !... (ou cher Monsieur) ».

Et, là-dessus, elle s'embarquait dans une description colorée de l'expédition dont fit partie mon père et qui lui coûta la vie. Ce récit, souvent entendu, me semblait très beau et m'émouvait toujours. Le malheur voulut qu'un jour, en cherchant un volume de Corneille dans la bibliothèque de M. Barduzac, je tombai sur un livre où il était question de nos conquêtes africaines. Il s'ouvrit presque de lui-même à une certaine page, et qu'est-ce que je lus ? Le récit, mot pour mot, si souvent fait par Mme Barduzac. Seulement, ici, le héros ne s'appelait pas le capitaine d'Arbiers.

Je ne soufflai mot de ma découverte. Quelques jours plus tard, à une réunion chez Mme Geolle, la femme du notaire, je fus présentée à une nouvelle venue : « Gillette d'Arbiers, etc... ». Et Mme Barduzac commença à raconter. Je la laissai arriver presque à la fin. Puis, profitant d'un moment où elle s'interrompait pour respirer, tandis que se répandait dans la salle un murmure de componction, je dis paisiblement :

— Mais vous vous trompez, Madame ? C'est de la mort du capitaine X... que vous parlez là.

(A suivre.)

Pèlerinage de la Suisse française à Notre-Dame de Lourdes

du 11 au 18 mai 1934

Bureaux d'inscription

La Sarine et le Lac : Librairie catholique, à Fribourg (tél. 1.97) et M. le curé de Treyvaux ; la Glâne : M. le curé de Villarsviriaux (téléphone 52.8) ; la Gruyère : M. le curé de Grandvillard (tél. 32.3) ; la Veveyse : M. le curé de Châtel-Saint-Denis (tél. 1) ; la Broye : M. le curé de Léchelles.

Les cantons de Vaud et Genève : M. le curé d'Assens (tél. 41.273) ; le canton de Neuchâtel : M. le curé de Fleurier (tél. 71) ; malades hospitalisés : M. Paul Perriard, Belfaux (tél. 39) ; l'infirmière-chef : M^{lle} Gonin, Faubourg du Crêt, N° 8, Neuchâtel (tél. 41.41).

Les pèlerins qui utilisent des billets spéciaux autres que ceux du pèlerinage, tels que permis de circulation, billets d'employés, demi-taxe, simple course, etc., doivent s'adresser à M. l'abbé Ferrari, Montet, Broye, canton de Fribourg (tél. N° 12).

Les pèlerins recevront lors de l'inscription, si possible, le manuel et l'insigne. Les billets suisses, la carte de participation et l'horaire leur seront envoyés quelques jours avant le pèlerinage. L'inscription faite, la finance payée, tout arrivera en son temps. Qu'on n'ait plus qu'une préoccupation, celle de se préparer au pèlerinage par la prière et la réflexion. Qu'on évite de multiplier les démarches aux chefs de groupe. En guise de passeport, il y aura une liste collective des pèlerins pour chaque train. Les pèlerins n'ont qu'à indiquer sur leur formulaire d'inscription leur nom et prénom, l'année de naissance, leur nationalité et le lieu de leur domicile. Peuvent figurer sur la liste collective les pèlerins suisses, italiens, français, belges et espagnols. Pour les pèlerins d'autres nationalités, il faut un passeport personnel.

Les inscriptions sont ouvertes dès ce jour et finiront le 3 avril pour les malades et le 10 pour les autres pèlerins. S'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions, la *Liberté* l'annoncera. Les pèlerins sont priés de s'inscrire auprès de M. le curé de leur paroisse, qui a reçu les formulaires et qui voudra bien les remplir et les transmettre au chef de groupe du district ou du canton. Aucune inscription ne sera prise en considération tant que la finance n'en sera pas entièrement versée. MM. les curés sont instamment priés de faire activer les inscriptions, de ne pas attendre le dernier délai pour envoyer les formulaires et le prix des billets, cela pour faciliter les dernières tractations. Les pèlerins sont également priés de s'inscrire le plus tôt possible. Les sections de l'Œuvre de Lourdes devront désigner sans tarder ceux de leurs membres qui prendront part au pèlerinage.

Finance d'inscription

	I ^{me} classe	III ^{me} classe
Fribourg	133.—	105.—
Cottens	132.—	104.—
Romont	131.—	103.—
Palézieux	129.—	102.—
Estavayer	134.—	105.—
Payerne	133.—	104.—
Lucens	131.—	103.—
Bulle	133.—	104.—
Châtel-Saint-Denis	131.—	103.—
Le Locle	137.—	107.—
La Chaux-de-Fonds	136.—	106.—
Neuchâtel	133.—	104.—
Yverdon	130.—	102.—
Lausanne	128.—	101.—
Morges	127.—	101.—
Saint-Prex	126.—	100.—
Rolle	125.—	99.—
Nyon	124.—	98.—
Coppet	123.—	97.—
Genève	122.—	96.—

Dans la finance d'inscription sont compris : le billet de chemin de fer, la pension en 2^{me} classe à Lourdes, l'insigne, les pourboires, le manuel, etc. Les pèlerins qui désirent une pension de 1^{re} classe doivent ajouter à ces prix un supplément de 18 fr. suisses. Si d'ici au pèlerinage, une hausse se produisait dans le change ou le tarif des chemins de fer français, le comité se réserve de pouvoir modifier ces prix.

Les malades hospitalisés en cours de route et logés à l'Asile de Lourdes payent un supplément de 5 francs suisses. Les malades hospitalisés en cours de route et logés à Lourdes dans les hôtels payent un supplément de 15 fr. suisses. Qu'on se dise que des subsides sont accordés aux malades pauvres recommandés par leur curé et qu'on se dise que la gratuité complète est une exception et que, avec la demande de subsides, il faut indiquer la somme dont on peut disposer.

Les malades n'oublieront pas qu'ils ont à fournir un certificat de leur médecin traitant, sur un formulaire spécial qu'ils demanderont au bureau à leur inscription, c'est-à-dire à M. Paul Perriard, à Belfaux.

Pour le service des malades, il faut des brancardiers, vrais samaritains au cœur vaillant, pieux et dévoués. Il faut également des infirmières, bonnes et de forte santé. Le comité adresse aux uns et aux autres un chaleureux appel. Les brancardiers s'annonceront à leur

chef de groupe lors de leur inscription. Le chef de groupe transmettra leurs noms à M. Sapin, directeur de ce corps.

Il faut pareillement des chœurs nombreux et dévoués. De beaux chants, chants de la foule, cantiques populaires, un bon chœur d'hommes pour entraîner et chanter aux grandes processions, seront un appui précieux pour le succès du pèlerinage. Les chœurs, après s'être inscrits auprès de leur chef de groupe respectif, voudront bien s'annoncer à M. l'abbé Kolly, curé de Châtel-Saint-Denis, qui donnera toutes les instructions en vue de la préparation des chants.

Une bonne action

On nous écrit de Nyon :

Nous accomplissons un devoir de reconnaissance en signalant le geste généreux et désintéressé de la Société dramatique de Romont, qui est venue à Nyon, dimanche dernier, pour donner, dans la salle paroissiale de la Colombe, une représentation de l'*Avare* au profit des chômeurs de cette ville.

Cette soirée, organisée d'un commun accord par les éclaireurs de la troupe communale et de la troupe Sainte-Marie de la paroisse catholique, a eu un plein succès et un bénéfice net de 621 fr. a pu être versé au fonds communal des chômeurs nécessiteux.

L'auteur de ces lignes, se faisant l'écho de toute la population nyonnaise, qui fut prise d'un bel enthousiasme pour la pièce et les interprètes, tient à exprimer sa vive gratitude à la Dramatique de Romont et à son sympathique directeur, M. le préfet Bondallaz, pour son geste empreint d'une véritable charité chrétienne. Les chômeurs de Nyon en seront profondément reconnaissants.

D'autre part, nos amis romontois, conscients de la bonne œuvre accomplie, garderont bon souvenir, nous voulons le croire, de Nyon et de son cordial accueil.

J.-B.

Pour les élections communales

Une requête a été adressée au Conseil d'Etat par le comité conservateur de la ville de Fribourg, pour demander l'ouverture des bureaux de vote le samedi après midi, 3 mars, dès 2 heures, pour donner occasion à tous ceux qui font du sport et qui utilisent les billets de chemin de fer de fin de semaine d'accomplir leurs devoirs civiques.

Nul doute que notre gouvernement n'accueille favorablement cette demande.

Football

Tous les sportifs sont rendus attentifs au grand match de première ligue, comptant pour le championnat suisse, qui mettra aux prises, demain, dimanche, Racing I et Fribourg I, au stade de Saint-Léonard, à 3 h. précises.

Les deux équipes ont un différend à liquider. Le cas sera résolu, très sportivement, demain, sur le terrain de jeu. La question se pose de savoir si Racing, dans les rangs duquel brille d'un éclat tout particulier un ancien joueur de Fribourg, Baldi, parviendra à confirmer sa légère victoire, acquise à Lausanne, avec un très faible écart de buts. L'équipe de Fribourg, au sein de laquelle évoluera un nouveau joueur, un étudiant dont on dit grand bien, entend, de son côté, mettre tout en œuvre pour en appeler de cette regrettable défaite.

Aussi, nos équipiers fribourgeois Uldry, Christinaz, Codourey, Andrey, etc., encadrés des joueurs étrangers Wagenhoffer et Szabo, les excellents Hongrois, conjugueront-ils leurs efforts avec les autres éléments de l'équipe noire et blanche, pour essayer de remporter la victoire. En tout cas, les deux points en litige, enjeu de cette importante rencontre, seront chèrement disputés ; on peut en être certain.

Souhaitons au Racing-Club de Lausanne une cordiale bienvenue car, l'année dernière, alors que Fribourg jouait en 2^{me} ligue, par suite de sa relégation momentanée, cette équipe lausannoise a bien voulu accepter de rencontrer les Fribourgeois, au stade de Saint-Léonard, en une partie amicale, dont tous les spectateurs ont gardé le meilleur souvenir.

Le Théâtre des Bons Enfants

Comme nous l'avons annoncé, c'est demain dimanche que les jeunes artistes offriront à notre jeunesse deux spectacles qui seront d'autant plus appréciés que c'est la première fois qu'ils s'arrêteront à Fribourg. Après midi, une charmante comédie musicale : *Monsieur le vent et Madame la pluie* ; en soirée, *Les merveilleuses aventures de Charlot enfant*, jouées à la perfection par les 14 jeunes artistes.

Stade de Saint-Léonard

Dimanche, 18 février 1934,
à 3 heures

Match de football

RACING I - FRIBOURG I

CHAMPIONNAT SUISSE

Marché de bétail de boucherie

On nous écrit :

Le 12^{me} marché de bétail de boucherie du district de la Broye a eu lieu à Estavayer mercredi, 14 février ; 146 pièces de bétail furent amenées sur le champ de foire, se répartissant comme suit : bœufs, 55 ; génisses, 59 ; jeunes vaches, 15 ; vieilles vaches, 17 ; 87 pièces furent vendues, ce qui représente le 60 %.

L'ensemble du marché peut être considéré comme satisfaisant. Nous avons noté spécialement l'intérêt des marchands pour les vaches, qui se vendirent très rapidement. Le jeune bétail, bœufs et génisses, de toute première qualité, trouva des acquéreurs à de bons prix et nous avons vu deux marchés se traiter sur la base de 1 fr. 15 le kilo. On a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de fournir les marchés en bétail jeune et parfaitement engraisé.

Grâce à la présence de M. Flückiger, directeur de l'Office vétérinaire fédéral, qui s'est entremis pour faciliter les transactions, les producteurs ont bénéficié des prix suivants : génisses de première qualité, 1 fr. 10 le kilo ; génisses de 2^{me} qualité, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo ; bœufs de première qualité, de 1 fr. à 1 fr. 05 le kilo ; bœufs de 2^{me} qualité, de 90 c. à 1 fr. le kilo ; jeunes vaches de première qualité, de 90 c. à 95 c. le kilo ; jeunes vaches de 2^{me} qualité, de 70 c. à 80 c. le kilo ; vieilles vaches, de 60 c. à 70 c. le kilo.

Comme de coutume, le comité d'organisation a fait classer les meilleures bêtes de chaque catégorie par un jury, présidé par M. Rossier, maître-boucher à Estavayer ; 27 animaux furent primés et le montant des primes distribuées atteint à 325 fr.

Le même jour avait lieu le premier groupement de veaux gras ; 23 pièces furent amenées. Le commissaire cantonal, M. Curty, gérant de la Fédération, à Fribourg, et un expert, M. Ernest Roulin, à Estavayer, classèrent les veaux en quatre catégories. Treize pièces furent achetées au prix de 1 fr. 50 et 1 fr. 60 pour le compte de l'Office central suisse pour la mise en valeur du bétail de boucherie. Les autres animaux, de 2^{me} choix, furent achetés directement par les marchands, aux prix de 1 fr. 30 et 1 fr. 40 le kilo.

Cette action en faveur du prix des veaux gras a été très appréciée des producteurs. Outre qu'elle assure un prix rémunérateur pour les veaux de 100 kg. et plus, elle a contribué à relever sensiblement les prix du marché des veaux. Le but poursuivi par l'Office central, qui tend à assurer aux engraisseurs un prix équitable du lait nécessaire à l'engraissement des veaux de premiers choix, est donc atteint et les producteurs ont manifesté leur vive satisfaction.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

3 février. — Favre Michel, fils de Jean, boulangier, de Rossens, et d'Elise née Bourqui, rue de la Préfecture, 195.

6 février. — Oberson Albert, fils de Charles, menuisier, d'Estévenens, et de Jeanne née Hess, Porte de Berne, 266.

7 février. — Rumo Liliane, fille de Martin, manœuvre, de Chevrières, et de Rosa née Grossrieder, rue de la Samaritaine, 119.

8 février. — Mauron Hélène, fille de Léon, commissionnaire, d'Epandes et Sales, et de Louise née Colting, Grand-fontaine, 19.

9 février. — Villemin Simone, fille de Noël, carreleur, de Bressaucourt (Berne), et de Irène, née Steiger, rue de la Samaritaine, 20.

Egger Bernadette, fille de François-Joseph, machiniste, de Dirlaret, et de Louise-Bertha née Degler, Grand-rue, 57.

Macheret Anne-Marie, fille de François, inspecteur de laiteries, de Rueyres-Saint-Laurent, et de Lucie née Fragnière, à Villars-sur-Glâne.

Galmès Michel, fils de Jean, négociant, de nationalité espagnole, et de Rosa née Vicens, rue de Lausanne, 57.

10 février. — Friedli Emile, fils de Jean, fromager, de Marbach (Lucerne), et de Claire née Savary, à Onnens.

11 février. — Aeby François, fils d'Auguste, jardinier, de Fribourg, et de Séraphine née Monnard, rue des Epouses, 140.

Wittmann André, fils d'André, ébéniste, de nationalité bavaroise, et de Marguerite née Folly, rue des Forgerons, 187.

12 février. — Ceresola Raymonde, fille d'Antonio, peintre, de Lugano (Tessin), et de Marie née Rauss, rue de Romont, 9.

Helfer Jeannette, fille d'Hermann, peintre, de Lourtens, et d'Elisa née Liniger, Vignettaz, 8.

13 février. — Lorson Nicole, fille d'Ernest, avocat, de Fribourg, et d'Anne-Marie née Gremaud, avenue de la Gare, 28.

14 février. — Morel Marie-Madeleine, fille de Raymond, employé de chemin de fer, de Lentigny, et de Lina née Harder, rue de la Carrière, 14.

Pour le concert du quatuor Lener à Morat

On nous prie de rappeler la course en autocar qui aura lieu ce soir à l'occasion du concert que donnera à Morat le quatuor Lener. Départ à 7 h. 45 des Places. Renseignements au magasin Gramo-Music, rue de Romont, 19.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 18 FÉVRIER

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée ; Lettre past. — 9 h., messe basse ; Lettre past. — 10 h., messe chantée. — 11 h. ½, messe basse ; Lettre past. — 1 h. ½, vêpres des enfants ; bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires ; bénédiction. — 8 h. du soir, conférence apologétique et bénédiction du Saint Sacrement.

Saint-Jean : 6 h. ½, messe. — 7 h. ½, communions. — 8 h., messe des enfants. — 9 h., messe pour les paroissiens de langue allemande. — 10 h., grand-messe, lecture de la Lettre pastorale. — 1 h. ½, exercice du chemin de la croix ; bénédiction. — 8 h. du soir, sermon de carême et bénédiction.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe. — 7 h. ½, communions. — 8 h. ½, messe, lecture de la Lettre pastorale en allemand, chant des enfants. — 10 h., messe chantée, Lettre pastorale en français. — 1 h. ½, vêpres, prières à Notre-Dame du Perpétuel-Secours et bénédiction. — 7 h. ½ du soir, chapelet, sermon de carême en allemand et bénédiction.

Saint-Pierre : 6 h., 7 h., messes. — 8 h., messe des enfants et lecture de la Lettre pastorale. — 9 h., messe avec lecture en allemand. — 10 h., messe chantée et lecture de la Lettre pastorale. — 11 h. ½, messe et lecture de la Lettre pastorale. — 1 h. ½, catéchisme et bénédiction du Saint Sacrement. — 6 h. du soir, chant des complies et bénédiction du Saint Sacrement.

Notre-Dame : 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 7 h. ½, messe de communion pour la clôture de la retraite de l'Ecole secondaire des jeunes filles. — 8 h. ½, messe basse pour les enfants. — 9 h., messe basse avec sermon italien. — 10 h., grand-messe, lecture du mandement de carême en allemand. — 5 h. ½, chant des complies, bénédiction, chapelet en français. — 8 h. ½ du soir, sermon allemand de carême, bénédiction.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h. 7 h. ½, messes basses. — 8 h., messe basse et lecture en allemand de la Lettre pastorale. — 9 h., messe chantée devant le Saint Sacrement exposé, bénédiction. — 10 h. ½, messe basse et lecture en français de la Lettre pastorale. — 2 h. ½, vêpres, prières du carême, procession et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes. — 10 h., messe basse avec lecture de la Lettre pastorale.

LUNDI, 19 FÉVRIER

Notre-Dame : à 9 h., la congrégation des dames fera dire une messe pour le repos de l'âme de M^{me} Delphine Friedli-Auderset, membre de la congrégation.

CALENDRIER

Dimanche, 18 février

PREMIER DIMANCHE DE CARÊME

Aujourd'hui, la sainte Eglise nous fait lire le passage de l'Evangile qui rapporte la triple tentation de Notre Seigneur et sa triple victoire sur le démon. Le divin Sauveur, en voulant être tenté, nous enseigne la manière de combattre et nous mérite la grâce de la victoire.

Lundi, 19 février

Saint BONIFACE, évêque de Lausanne

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.



Monsieur Gustave Pillonel et ses enfants : Denise, Roger, Joseph et Hubert, à Châbles ; M. et M^{me} Louis Bersier et leurs enfants, à Châbles ; M. et M^{me} Joseph Brasey, leurs enfants et petits-enfants, à Font ; M. et M^{me} Louis Deschanez, à Châbles ; M. et M^{me} Louis Costan et leurs enfants, à Desendingen ; M. et M^{me} Henri Tinguely et leurs enfants, à Cheyres ; M. et M^{me} Joseph Deschanez et leur enfant, à Châbles ; M. Louis Pillonel et ses enfants : Edmond, Louis, Bernadette, Béatrice et Mathilde, à Châbles et Estavayer, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie PILLONEL

née Deschanez
tertiaire de Saint-François

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée le 15 février, dans sa 50^{me} année, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Font, lundi 19 février, à 9 h. ½.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Cours de langue allemande 1340
Cours supérieur de commerce
Entrée mi-avril.

RADIO

Dimanche, 18 février

Radio-Suisse romande

11 h. (de Genève), gramo-concert. 12 h. 30, dernières nouvelles. 14 h. 45, concert de la musique de Landwehr, de Genève, avec le concours de solistes. 18 h., gramo-concert. 18 h. 30, *Entretiens*, par Georges Verdène. 18 h. 40, gramo-concert. 19 h. (de Genève), causerie religieuse catholique. 19 h. 30, le dimanche sportif. 20 h., *Conte de la montagne*, par Frague. 20 h. 20, récital de chant, par M. Ernest Bauer, ténor. 20 h. 40, *Le quart d'heure de l'optimisme*, par Ruy Blag. 20 h. 55, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. 55, dernières nouvelles. 22 h., derniers résultats sportifs.

Radio-Suisse allemande

10 h. (de Zurich), conférence catholique par M. le curé Scherzinger, de Romanshorn. 10 h. 45, matinée de musique de chambre. 12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 12 h. 40, musique à succès: Concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 13 h. 30, l'heure de la campagne. 16 h., airs d'opéras italiens connus par Giuseppe Manfrin, ténor. 20 h., musique légère par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 25, concert de Carnaval par l'Orchestre Radio Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

11 h., concert de musique sacrée. 12 h., concert par le Radio-orchestre. 16 h., musique populaire pour mandolines et guitares. 20 h., concert vocal et instrumental.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 12 h. 5, concert d'orchestre à vent. 20 h., Philharmonie de Berlin. Munich, 19 h. 30, récital de piano. Breslau, 18 h. 45, musique récréative. Londres (Daventry), 22 h. 5, récital de piano. Londres régional, 19 h. 30, concert par fanfare militaire. Vienne, 12 h. 40, concert récréatif par l'orchestre de la station. 21 h. 5, opérette de Johann Strauss. Bruxelles, 21 h., concert d'orchestre symphonique. Radio-Paris, 20 h., le cirque Radio-Paris. Strasbourg, 21 h. 30, soirée théâtrale et musicale. Radio-Luxembourg, 21 h., concert varié enregistré.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

6 h. 35 à 8 h., Brème, concert du port. 8 h. à 8 h. 30, Vienne, concert d'orchestre. 8 h. 30 à 9 h., Vienne, concert matinal. 9 h. à 9 h. 45, Paris P. T. T., revue de la presse. 14 h. à 14 h. 45, Paris P. T. T., concert par l'Orchestre Gosselin.

Lundi, 19 février

Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 16 h. (de Bâle), concert. Emission commune. 18 h., *Connaissances pratiques* (2^{me} leçon). 18 h. 30, séance récréative pour les enfants. 18 h. 55, leçon d'italien. 19 h. 20, *Abel Pann*, causerie par M. Sudheimer. 19 h. 40, concert par le chœur mixte des instituteurs et institutrices de Lausanne. 20 h. 15, introduction au concert symphonique. 20 h. 30, concert symphonique par l'Orchestre de la Suisse romande. 21 h. 30, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, concert de midi par l'Orchestre Kremo. 15 h. 30, reportage du Carnaval de Bâle. 16 h. 15, musique récréative. 21 h. 10, programme varié.

Radio Suisse italienne

20 h., les voix de la patrie (disques). 20 h. 30, retransmission de Lausanne.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 20 h. 10, soirée variée. Munich, 23 h., musique de chambre. Leipzig, 21 h. 30, chants populaires des Alpes autrichiennes. Berlin, 20 h. 10, concert d'orchestre à vent. Londres (Daventry), 21 h., concert d'orchestre. Vienne, 18 h. 55, concert par l'orchestre de la station et des solistes. 22 h. 30, concert du soir. Radio-Paris, 13 h., concert d'orchestre. Strasbourg, 21 h. 30, concert par la Société des amis du pays messin. Budapest, 19 h. 40, concert par l'Orchestre de l'Opéra royal hongrois. Radio-Luxembourg, 20 h. 25, concert de musique italienne.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

11 h. 30 à 12 h. 28, Strasbourg, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert. 22 h. 30 à 23 h. 30, Vienne, concert par l'Orchestre symphonique de Vienne.

Une transmission de l'Opéra de Paris

Sous les auspices de l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques, l'Opéra de Paris radiodiffusera, le 19 février, *Un jardin sur l'Oronte*, livret de Franc-Nohain, d'après l'ouvrage de Maurice Barrès, musique d'Alfred Bachelet.

LES PLUS BELLES

POUSSETTES

SUISSES
chez

HAIMOZ frères

Fribourg - Péroles 8
Demandez catalogue

A LOUER

1 joli appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bains, chauffage général. Prix modéré. Plein centre. 15-8
S'adr. : Agence Immobilière, Frossard, Fribourg

ON DEMANDE

DOMESTIQUE de campagne sachant traire, ainsi qu'une **SERVANTE**.
S'adresser sous chiffres P 40193 F, à Publicitas, Fribourg.

Scierie du canton cherche tout de suite
contre-maître

capable, connaissant aussi la fabrication de caisses. Adresser offres écrites avec prétentions sous chiffres P 17234 F, à Publicitas, Bulle.

†

Monsieur Félix Dousse et ses enfants, Solange, André et Edouard, à Fribourg; M^{me} veuve Louis Rollinet, à Dommidier; M. et M^{me} Alfred Rollinet et leurs enfants, à Thierrens; M. et M^{me} Isidore Chardonnens-Rollinet et leurs enfants, à Dommidier; M. et M^{me} Christian Rohrbach-Rollinet et leurs enfants, à Grancy; M^{me} veuve Nicolas Larrive-Dousse et ses enfants, à Genas (Isère); M. et M^{me} Simon Guesnon-Dousse et leur fils, à Paris; M. et M^{me} Pierre Duvillard-Dousse, à Madagascar; M. et M^{me} André Vassard-Dousse, à Vitry-sur-Seine et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Félix DOUSSE

née Emma Rollinet

leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et parente, décédée après une courte maladie, à l'âge de 43 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Pierre lundi, 19 février, à 8 h. 1/2.

Départ du domicile mortuaire : Péroles, 16, à 8 h. 1/4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'arrondissement de Fribourg de la Fédération chrétienne du personnel fédéral G. C. V.

fait part du décès de

Madame DOUSSE-ROLLINET

épouse de son dévoué président
Monsieur Félix Dousse

et prie ses membres d'assister à l'office d'enterrement, qui aura lieu à l'église de Saint-Pierre, lundi, 19 février, à 8 h. 1/2.

†

L'Union des travailleuses

fait part de la mort de

Madame Félix DOUSSE

et prie ses membres d'assister à l'office d'enterrement, qui aura lieu à l'église de Saint-Pierre, lundi, à 8 h. 1/2.

†

Les Mères de famille de la paroisse de Saint-Pierre

sont priées d'assister à l'office d'enterrement de

Madame Félix DOUSSE

membre du Groupe féminin

qui sera célébré à l'église de Saint-Pierre, lundi, 19 février, à 8 h. 1/2.

†

Les troupes d'éclaireurs de la paroisse de Saint-Pierre et du collège Saint-Michel

font part à leurs membres du décès de

Madame Félix DOUSSE

mère de leurs chers membres actifs
André et Edouard Dousse

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Pierre, lundi, 19 février, à 8 h. 30.

†

L'« Avenir »

Société de secours en cas de maladie
fait part du décès de

Madame Félix DOUSSE

membre actif

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Pierre, lundi 19 février, à 8 h. 1/2.

Départ du domicile mortuaire : Péroles, 16, à 8 h. 1/4.

DEUILS
En cas de décès, adressez-vous

à la

TEINTURERIE FRIBOURGEOISE

Dans un délai de 12 heures, nous pouvons vous fournir une teinture de noir de tous vêtements confectionnés prêts à être portés.

Les envois postaux reçus le matin sont retournés le même soir.
Magasins Rue des Epoux et Grand-places, 25, FRIBOURG.
Téléphone 7.93.

†

Monsieur Gratien Grandjean-Bertschy et ses enfants : Sœur Albéric, missionnaire, Léon, Robert, Philomène, Aloys et Francis, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hermine GRANDJEAN

née Bertschy

leur très chère épouse, mère, tante et cousine, enlevée à leur affection le 16 février, après une longue et pénible maladie, dans sa 69^{me} année, munie des sacrements de l'Eglise.

Le service funèbre sera célébré à l'église de Saint-Pierre, dimanche, 18 février, à 14 h. 1/4, et la messe d'enterrement aura lieu lundi, 19 février, à 8 heures.

Départ du domicile mortuaire : Vignettaz, 23, à 14 heures.

Le présent avis tient lieu de faire part.

†

Le Club des marcheurs

fait part du décès de

Madame Hermine GRANDJEAN

mère de ses dévoués membres Aloys et Francis

et prie ses membres d'assister aux obsèques, qui auront lieu dimanche, 18 février, à 14 h.

Départ du domicile mortuaire : Vignettaz, 23.

†

Les Mères de famille de Saint-Pierre

font part du décès de

Madame Hermine GRANDJEAN

membre du groupement

et sont priées d'assister à l'office d'enterrement, qui aura lieu lundi, à l'église de Saint-Pierre, à 8 heures.

POMPES FUNEBRES

Croix, cierges
Kubans
FLEURS
NATURELLES

Depôts à
Bulle M. Pasquier
Romont M. Comte
Châtel M. Millasson

MURITH

26, rue de Romont
FRIBOURG
Tél. 1.43 28.4

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30
Un triomphe de l'écran parlant
Sœur Blanche
Le film que tout le monde attend

Demain :
Matinée à 15 h.
Soirée à 20 h. 30

TEL 714

Vente juridique

L'office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, en 1^{res} mises, le 28 février, à 14 heures, à son bureau, les immeubles appartenant à la liquidation officielle de la succession Frédéric Baumann, à Bulle, comprenant maison d'habitation avec garage, sis à la rue de la Sionge, art. 1709 du cadastre de Bulle. 34 B
Taxe cadastrale : Fr. 45.789. Estimation officielle : Fr. 60.000.-.
Situation intéressante pour preneur sérieux.

Une gorge sèche et brûlante



souvent annonce un rétroissement. Prises à temps, les PASTILLES DE PANFLAVINE écartent le danger en débarrassant la bouche et la gorge des germes infectieux qui s'y sont introduits.

Panflavine
sont votre protection

P5-011 F

Les Bonnes Chansons Populaires

Février 1934

Prix : 50 ct.

En vente à la **LIBRAIRIE CATHOLIQUE**

130, place Saint-Nicolas, Fribourg

CAPITALE

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30
Demain : Matinée à 15 heures

**ALBERT PREJEAN
BLANCHE MONTEL**

dans
LES BLEUS DU CIEL

Téléph. 1300

Une langue étrangère

en 30 leçons par correspondance ou en 2 mois ici, à Baden. En cas d'insuccès, restitution argent. Diplôme commerce, langues. Préparation maturité. 608
Ecole Tamé, Baden 9.

A vendre

auto Citroën Torpédo 1927, bas prix. — Echangerait éventuellement contre petit cheval. 10782
S'adresser : Boulangerie Magnin, Montévrain.

A louer

un logement de deux chambres, cuisine et mansarde, près de la ville, situation ensoleillée. Entrée 1^{er} avril.
S'adresser sous chiffres P 40194 F, à Publicitas, Fribourg.

Fauteuils
et
divans confortables

Prix très avantageux.

HAIMOZ frères

Fribourg,
Péroles, 8

A LOUER

appartement 3 ch. cuis., près Romont.
Prix modéré.
S'adresser par écrit sous chiffres P 15-9 F, à Publicitas, Fribourg.

A vendre

une bonne jument de 8 ans. Echangerait éventuellement contre bétail bovin. 10817
S'adresser à Edouard Renevey, à Montagny-la-Ville.

ON DEMANDE

pour le 1^{er} mars, un bon vacher ainsi qu'un charretier connaissant si possible le tracteur. Références exigées.
S'adresser : H. Anner, Jussy (canton Genève).

A LOUER

un logement de deux chambres, cuisine et mansarde, près de la ville, situation ensoleillée. Entrée 1^{er} avril.
S'adresser sous chiffres P 40194 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

quartier des Places, app. de 5 ch. et ch. de bonne, ch. de bain, cuisine, cave, galetas. Entrée : avril ou à convenir. 40195
S'adresser : Bureau de renseignements.

A LOUER

date à convenir, un premier étage de villa, ensoleillé, vue imprenable, de 5 pièces, véranda (mansardes en plus si désiré), installations modernes, dépendances, jardin, éventuellement garage.
Ecrire sous chiffres P 10819 F, à Publicitas, Fribourg

A LOUER

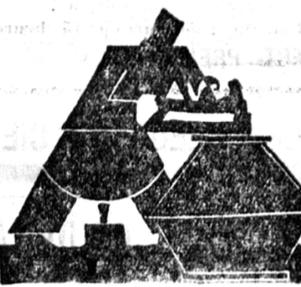
pour le 25 juillet, bel appartement ensoleillé de 3 chambres, chambre de bain, confort. 10809
S'adresser : 7, rue Louis Chollet, au rez-de-chaussée

Fribourg
HOTEL TERMINUS
 GALERIE D'ART
EXPOSITION
 de paysages de montagne
 symboliques et religieux
Albert GOS
 du 15 au 28 février 1934
 ouvert de 10 à 12 h.
 et de 1 h. 30 à 5 h.
 et le soir de 8 à 10 h.
 Entrée libre

**Département des forêts
 vignes et domaines**

Vente de la récolte de 1933,
 des vignes des Faverges et d'Ogoz
 Mercredi 21 février 1934, à 10 heures,
 aux Faverges (à 15 minutes de la gare de
 Chexbres-Village), vente aux enchères publiques
 d'environ 8000 litres de Faverges en 4 vases ;
 5400 litres d'Ogoz en trois vases et 500 litres
 lies.
 Dégustation et vente dans la cour des
 Faverges. Conditions habituelles. 10519

SALLE DE LA GRENETTE
 Dimanche 18 février 1934, à 17 h.
CONCERT
 donné par le Chœur d'hommes « La Mutuelle »
 avec le bienveillant concours de Mme Stierlin-Vallon,
 cantatrice, Lausanne, professeur de chant au Conservatoire
 de Fribourg et des élèves de l'Orphelinat
 bourgeois. (Dir. M. A. Hug). 10808
 Prix des places : Fr. 3.— ; Fr. 2.— ; Fr. 1.—.



Joseph BRUGGER
 Fabrique de cercueil.
 LENDA, FRIBOURG. Téléphone 2.27
 Représentant : Maxime Dupraz. Tél. 978

**Vente juridique
 d'immeubles**

Mardi, 20 février 1934, à 10 heures, à
 la salle du tribunal, Maison de justice, à Fri-
 bourg, l'office vendra les immeubles art. 423a
 du cadastre de Fribourg, Petites Rames,
 N° 151a, comprenant bâtiment de 4 loge-
 ments, caves et place de 178 mètres. Taxe
 cadastrale, Fr. 20,712.—.

Ces immeubles seront adjugés au plus
 offrant et dernier enchérisseur.
 10188 Office des faillites de la Sarine.

Quel est l'appareil qui donne :
 Auditions lointaines...
 Sélectivité
 la meilleure...
 Anti-Fading..
FUNKTON SUISSE
 C'est le muni du nouveau cadran des stations
 Super 8 lampes Fr. 595.—
 Super 5 lampes 480.—
 En vente chez
 P. Favre, Fribourg.
 M. Chasset, Fribourg.

7 poses

environ d'excellent ter-
 rain, attenantes, avec bon
 bâtiment, logement, gran-
 ge, écurie, remise, élec-
 tricité, bonne source. Jolie
 situation dans le district
 de la Glâne. Prix
 avantageux. 10804
 S'adresser à Case pos-
 tale 13, Romont.

Soumission de travaux

Les travaux suivants sont mis en soumission pour la construction d'un
 chalet d'habitation pour M. A. Feldmann, route de la Glâne, à Fribourg :
 terrassements et maçonnerie, carrelage, couverture, ferblanterie, gypserie, pein-
 ture et tapisserie, vitrerie, linoléum, sous-linoléum, installations sanitaires, ins-
 tallation du gaz, installations électriques, installation du chauffage central au
 charbon, nettoiyages.
 Les formulaires de soumission sont adressés contre remise de Fr. 1.—
 en timbres-poste, par la direction des travaux :
WINCKLER & Cie, S. A., FRIBOURG,
 où ils devront être retournés jusqu'au 26 février 1934. 149-3

LYSOFORM
 Puissant antiseptique, microbicide, désin-
 fectant, désodorisant ; non toxique, non
 caustique ; sans danger, odeur agréable. Adopté
 par les hôpitaux, maternités, cliniques,
 etc. ; il a aussi sa place dans la pharmacie de
 famille et le cabinet de toilette.
 Eviter les contrefa-
 çons dangereuses en
 exigeant l'emballage
 original et la mar-
 que déposée.
 Flaçon 100 gr. 1 fr., 250 gr. 2 fr., 500 gr.
 3 fr. 50, 1 kg. 5 fr. Savon toilette, 1 fr.
 Toutes pharmacies
 Société Suisse d'Antiseptie-Lysoform, Lausanne



**APPARTEMENTS
 très ensoleillés**

à louer pour le 25 juillet 1934
 1 de 7 chambres et dépendances (conviendrait
 pour médecin) ;
 2 de 5 et de 4 chambres, avec balcons, salle
 de bain et chauffage central, eau chaude, jardins
 d'agrément et potagers, vue imprenable sur les
 Alpes, ainsi que magasin-atelier-bureau et
 boxes de garages. — Prix modérés.
 S'adresser à Mme Ed. Lateltin, route de
 Villars, 5. 10285

**Les spécialités
 du Buffet**
 du 19 au 25 février 1934

Lundi	Les asperges milanaises	Fr. 3.—
Mardi	Curry de porc Riz Pilaw	Fr. 3.—
Mercredi	Morue à la Lyonnaise	Fr. 2.50
Jeudi	Epinards aux œufs pochés	Fr. 2.50
Vendredi	La truite en papillote	Fr. 3.50
Samedi	La quenelle de veau Nantua	Fr. 3.—
Dimanche	Le homard à la Russe	Fr. 3.50

Au 1^{er} étage :
Salles pour sociétés
 Fribourg Ch. Mayer

A LOUER

pour époque à convenir.
GRAND MAGASIN
 bien éclairé, avec arrière-magasin profond, au
 centre de la rue de Lausanne, à Fribourg.
 Situation commerciale de premier ordre.
 S'adresser sous chiffres P 15-7 F. Publi-
 citas, Fribourg.

NOUVEAU!!
Bains de vapeur
 aux
Bains des Places
 rue de la Banque, 22 Tél. 12.65
 ouverts tous les jours : 10 cabines.
 Abonnements. 168-2

L'Echo Illustré accorde à ses
 abonnés exac-
 tement les mêmes avantages en
 matière d'assurance, et aux mê-
 mes prix, que n'importe quelle
 autre revue.
L'Echo Illustré est la seule
 revue catho-
 lique illustrée en Suisse romande.
 Demander renseignements et
 conditions : Echo Illustré, 2, rue
 Petitot, Genève. 10541

AVIS
 Pour avoir un intérieur confortable for-
 mant un ensemble parfait, adressez-vous
 à un artisan diplômé qui saura vous don-
 ner entière satisfaction. 10771
S. DELPECH. Tapissier - Décorateur
 2, Rue de l'Industrie — FRIBOURG

Un charmant sourire
 sera la récompense de vos efforts à
 plaisir, si vous les accompagnez d'une
 tablette pure crème CENTENAIRE.

Richard's
CENTENAIRE
 le fin Chocolat pure crème
 des grandes occasions.

A LOUER
 Appartements de 3 & 5 pièces, avec hall
 et dépendances ; tout confort moderne.
 Magasin avec petit appartement, pouvant
 servir à tout genre de commerce.
 Date d'entrée à convenir. 148-2
 S'adresser à **PIANTINO Frères**
 Tél. 8.24

Mise de bois
 Lundi 19 février,
 l'Etat de Fribourg vendra
 dans sa forêt de Mon-
 terban : 30 moules
 foyard et sapin, 2000
 fagots de coupe et refen-
 dus foyard et sapin, et
 2 lots de dé.
 Rendez-vous, à 9 h. 1/2,
 à la croisée de Froide-
 ville.
 Il n'y aura pas de
 mises dans la forêt de
 Châtillon cette année.
 L'inspecteur des forêts du
 II^e arrondissement :
 10631 Jungo.

DE SOTO
 Superbe cabriolet décapo-
 table 4-5 places, 8 cyl.,
 19 HP, modèle 1933, à
 l'état neuf, carrosserie
 spéciale. Peu roulé (16,000
 km.). — Ecrire sous Case
 postale 2147, Lausanne.

A LOUER
 un
Domaine
 de 25 poses
 S'adresser à Publicitas,
 Fribourg, sous P 10805 F

A REMETTRE,
 à Genève
charcuterie
 Exc. passage. Petit
 loyer, Mat. & agenc.
 de 1^{er} ordre. Clientèle
 stable. Rec. journ. :
 Fr. 120.— Reprise :
 Fr. 13,000.—
 Offres sous chiffres
 B 68/4 X, Publicitas,
 Genève.

M. F. DEMIERRE
 ex-chef de la police de sûreté,
 à Fribourg, rue Grimoux, 32
 se charge de missions spéciales, recherches et
 renseignements. 242-1
 Rendez-vous sur demande. Discrétion absolue.

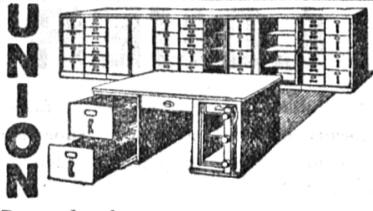
AVIS
 Paul Pythoud, ferblantier-appareilleur, avise
 son honorable clientèle qu'il a transféré son
 atelier rue de l'Industrie, N° 2, tél. 6.72
 (ancien atelier Cimma).
 Par la même occasion, il se recommande pour
 tous les travaux concernant son état, soit cou-
 verture, ferblanterie, installations sanitaires, eau
 et gaz. 40196

Ecole Lemania Lausanne
 prépare très bien - 25 ans de succès
1 MATURITE FÉDÉRALE
 Poly
 BACCALAURÉATS
 Demandez le prospectus AB
2 ECOLE DE COMMERCE
 ET DE LANGUES
 Cours complets semestriels, annuels
 et bisannuels
 Diplôme commercial supérieur
 Baccalauréat commercial
 Demandez le prospectus C
3 STÉNO-DACTYLO
 Comptabilité, etc.
 Cours pratiques de 3 mois
 Formation spéciale d'employés de bu-
 reau. — Certificat professionnel
 Demandez le prospectus D
 Professeurs qualifiés
 Enseignement individuel
 par petits groupes mobiles
 Progrès rapides.
 Réouverture : 16 avril 1934

**Vente juridique
 de bétail et chédail**
 Mercredi, 21 février 1934, dès 12 heures,
 devant le domicile de Zurkinden Alois, fermier
 à Marly-le-Grand, le greffe vendra au plus
 offrant et au comptant : 18 vaches et génisses,
 1 cheval, 2 truies avec 20 porcelets, 7 pores de
 4 et 5 mois, 4 chars à pont, 1 char de marché,
 1 caisse à purin, 3 herse, 1 faneuse, 1 fau-
 cheuse, 1 charru, 1 rouleau, 1 hache-paille,
 1 coupe-racines, 1 machine à battre, 1 scie à
 ruban, 2 harnais, 2 couvertures, 2 bâches, etc., etc.
 Greffe du tribunal de la Sarine.

**Chauffages centraux
 Installations sanitaires**
 Chauffages à air chaud pour
 Brûleurs à mazout automatiques
 Laiteries et fromageries à vapeur
 Installations frigorifiques
 sont exécutés aux meilleures conditions par la
 Maison
Albin Bæriswyl et Cie
 Criblet, 1 Fribourg Tél. 15.65
 Devis sans frais ni engagements

UNION



Meubles d'acier
 Classeurs, bureaux,
 Armoires pour dossiers
COFFRES - FORTS
 à portes rentrantes Brevet +
 Fabrique de coffres-forts
 Union, S. A.
 Gessnerallee, 36, Zürich
 61 Z

Demandez le prospectus.
 Représent. gén. : D. Gobat, Lausanne, case post. 7511.

**Caisse Hypothécaire
 du canton de Fribourg**

fondée en 1853

Capital : Fr. 6,000,000.— Réserves : Fr. 2,770,000.—
 qui servent de garantie à nos déposants

Nous acceptons des dépôts

en **Carnet d'Epargne** **3 1/4 %**
 contre **Obligations ou Bons de caisse**
 (anciennes cédules)

à 3 ou 5 ans **3 3/4 %**
 à 6 ou 8 ans **4 %**

titres au porteur ou nominatifs.

Les versements peuvent aussi être effectués sur
 notre compte de chèques postaux 11a 100 en indi-
 quant la destination du montant.

Nous nous permettons de rappeler que tous nos
 prêts hypothécaires sont faits dans les limites du
 premier rang, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de
 2/3 de la valeur cadastrale des terres, forêts
 exceptées, et de l'assurance incendie des bâti-
 ments, sur des immeubles situés exclusivement dans
 le canton de Fribourg.

LA DIRECTION.

TENNIS **Vélos**

Nouveau! Breveté **Nouveau!**
 Système Océli et Cie Ne déteint pas
 sans poussière. **Jeux très élastiques**

Faculté de jouer tout de suite
 après la pluie.
 Grand Court de 40 m. sur 20 m. à p. de Fr. 4500.—
 Pour tous renseignements, adressez vous au
 Représentant pour la Suisse romande
R. SCHYRR & ses fils, La Tour-de-Peilz.

Réparations et révi-
 sions soignées et bon
 marché pendant la mau-
 vaise saison Pneus Mi-
 chelin Fr. 3.50. Tous
 accessoires et fournitures
 pour cycles et autos

DALER frères
 Route Neuve, 4, derrière
 le grand Café Continental

UNE PERMANENTE

le vœu secret de toutes les élégantes
 est réalisé à leur satisfaction,
 grâce à un appareil très perfectionné.

Aucune dame n'hésitera, car son prix de

15 francs ET LA GARANTIE

d'un travail exécuté par un spécialiste
 vous est offerte par

PAUL DESANCTIS

Avenue de Pérolles, 15
 FRIBOURG Tél. 1607

Teinture « INECTO » 12 francs

Voulez-vous construire ?

Adressez-vous à

„Expansion Immobilière S. A.”
 FRIBOURG — Rue de Romont, 17
 qui vous renseignera sur :

**CONDITIONS - PLANS - DEVIS
 DEMARCHES EN BANQUES**



Un vaste champ d'orge
 puisant jour après jour, pendant six mois
 de l'année, dans chaque rayon de soleil,
 une énergie vivifiante qui rend chaque grain
 d'orge capable d'engendrer une vie nouvelle.

Tout ce qui est soluble
 dans ce grain, c'est-à-dire tout ce qui est diges-
 tible pour l'homme, est extrait minutieusement.

**Ainsi naît l'extrait de malt
 Wander.**

Si l'on employait des températures élevées, des
 acides ou des agents conservateurs, il ne subsis-
 terait rien de bon, sinon de la matière morte.



LES EXTRAITS DE MALT WANDER:
 Pur, contre la toux et les maux de gorge,
 A la chaux, pour les enfants faibles des os,
 Ferrugineux, contre la chlorose et l'anémie,
 Au bromure, remède contre la coqueluche.

Comment vous en souvenir?
 En demandant notre brochure,
 vous y trouverez de précieux conseils!

DR. A. WANDER S.A., BERNE

**VENTE et
 LOCATON
 de
 machines
 à écrire**

Atelier de réparations
 PAPETERIE
J. LABASTROU
 54, rue de Lausanne
 FRIBOURG



**RESTAURANT
 ILMA
 LAZZLO**

et ses jeunes filles de la
 Pouzta

Thé - concert
 Lundi - mercredi
 vendredi

Soirée
 Tous les jours,
 de 20 h. 30 à 24 h.
 (Le samedi, jusqu'à 2 h.)

**Bandages
 herniaires**
 élastiques, dern nouveauté
 et à ressorts, à très bas
 prix, chez E. GERMOND,
 sellerie, Payerne 425-4

Il y a la nuance...
 Boire un Bitter, c'est bien !
 Boire un « **DIABLE-
 RETS** », c'est mieux.

Apprenez tout seul une nouvelle langue dans un
TEMPS RECORD
 avec la méthode

LINGUAPHONE

Plus que jamais la situation économique exige la
 connaissance des langues étrangères. Des personnes
 de tous les métiers, de tous les âges, de toutes les
 conditions ont pris l'initiative d'apprendre les lan-
 gues vivantes ou de se perfectionner à l'aide de
 Linguaphone.

La brochure explicative vous exposera la méthode
 moderne, rapide, simple et pratique, pour apprendre
 les langues.

Essai gratuit pendant 8 jours

Pour bien vous rendre compte, vous pouvez avoir
 chez vous le cours entier, méthode et disques, dans
 la langue qui vous intéresse pendant 8 jours, sans
 aucun engagement (v. détails dans la brochure).
 Succès certain : des milliers d'élèves manifestent
 chaque jour leur enthousiasme pour les progrès
 rapides, pour le plaisir que leur donne Linguaphone.
 Demandez la brochure gratuite

LINGUAPHONE (Dpt 52)
 F. Bender, 25, Frelestrasse, BALE I



**PÉPINIÈRES
 BOCCARD FRÈRES**
 PETIT-SACONNEX-GENÈVE

Arbres fruitiers et d'ornement
 Conifères, rosiers, plantes grimpanes et vivaces
 Engrais et spécialités Horticoles

ENTREPRISE DE PARCS, JARDINS, TENNIS
 Téléph. 15.15 M.L. Blanc. Catalogue franco.

A LOUER

pour le 25 juillet, au centre de la ville, bel
 appartement de 7 pièces, cuisine, chambre de
 bain, mansarde, chauffage et ascenseur compris

CONVIENDRAIT SPÉCIALEMENT, COMME
 JUSQU'ICI, POUR MÉDECIN-DENTISTE.

Ecrire à la **Banque Populaire Suisse**, à
 Fribourg, 1^{er} étage, N° 6. 1-5 F

Pour le Carême

Visions d'Anne-Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneur
 Jésus-Christ. 3 vol. Fr. 7.90

CHARDON. — La Croix de Jésus ou les divines affinités
 de la grâce et de la Croix. 2 vol. Fr. 5.50

JANVIER. — La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ
 et la morale chrétienne Fr. 3.40

GAZALES. — La douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-
 Christ, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich 2.75

PERROY. — La montée du Calvaire Fr. 2.75

SERTILLANGES. — Ce que Jésus voyait du haut de la Croix Fr. 2.75

Le plus beau des livres :
 Le Crucifix, donnant ses leçons à tous Fr. 2.75

RONZIE. — Les sept paroles et le silence de Jésus en croix Fr. 2.—

SERTILLANGES. — Le Chemin de la Croix Fr. 1.50

PAUL CLAUDEL. — Le Chemin de la Croix Fr. 1.25

PETITOT. — La Passion Fr. 1.—

Dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ
 et à l'Eucharistie Fr. 1.—

LAVAUD. — Le mystère de la Passion du Christ
 et des chrétiens Fr. 0.95

PERREYVE. — Méditations sur le Chemin de la Croix Fr. 0.90

BERAUD. — La Passion de Jésus en nous Fr. 0.75

Soixante-quinze méditations sur la Passion de Notre-Seigneur
 Jésus-Christ, par un religieux trappiste Fr. 0.50

BELLONARD. — Les sept dernières paroles de Jésus mourant 0.35

Aux Librairies SAINT-PAUL, Fribourg



**BOIS DE
 CHAUFFAGE**

Sapin, chêne et foyard, livrés
 à domicile, aux meilleures con-
 ditions. 149-2

Etablissements
WINCKLER
 Pont de Pérolles, tél. 15.70.

A vendre

à des conditions très
 favorables, **CAMION**
F. B. W., 3 tonnes, mo-
 dèle 1926, avec généra-
 teur à gaz à bois neuf,
 pneus neufs, le tout re-
 visé. — Prière adresser
 demandes sous chiffres
 V 20378, à Publicitas,
 Fribourg.

**Grandes enchères
 de bétail**

Mardi, le 20 février, dès 12 h. 1/2, on vendra
 aux enchères, à Tinterin, près Chevrières (Sta-
 tion Fribourg), le bétail suivant : 4 bons chevaux de
 trait, 25 vaches, en partie portantes, en partie frai-
 ches vélées, 1 taurau d'élevage, primé, 4 taures de
 2 ans, 1 bœuf de 2 ans, 8 taures d'un an, 3 veaux.
 76-34
 Se recommande :
Melnrad Bertschy, fermier, Tinterin.

ON DEMANDE
une brave
JEUNE FILLE
pour la campagne.
S'adresser sous chiffres
P 10767 F, à Publicitas,
Fribourg.

ON DEMANDE
pour tout de suite, une
personne de 40 à 50 ans,
de toute confiance, pour
un ménage de 4 person-
nes et un peu de jardin.
S'adresser sous chiffres
P 40175 F, à Publicitas,
Fribourg.

Location de films
**Pathé-
Baby**
Prix avantageux.
Demandez listes chez
Paul FAVRE, opticien,
Fribourg. 42-3



Trouver la bonne solution

n'est pas chose aisée quand il s'agit de décisions dont les effets se feront sentir 10, 20 ou 30 ans après, comme c'est le cas pour la conclusion d'une assurance sur la vie. Cependant, grâce à la

diversité de nos tarifs et de nos systèmes de participation aux bénéfices vous pourrez choisir la combinaison qui répondra entièrement à vos désirs. Ne voulez-vous pas vous renseigner auprès de nos représentants, qui se mettront volontiers à votre disposition pour faciliter votre choix ?

**SOCIETE SUISSE
D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, ZURICH**
Fondée en 1857
Tous les bénéfices aux assurés
Agence générale : X. Thalmann, rue de Romont, 2, FRIBOURG.

A LOUER

pour le 25 juillet, au centre des affaires, 3 beaux locaux chauffés, ayant une superficie totale de 71 m² environ et pouvant servir de bureaux ou d'étude. 1-6 F

Ecrire à la Banque Populaire Suisse, à Fribourg, 1^{er} étage, N° 6.

Vente publique

Le soussigné exposera en vente, le **mardi 20 février, dès 1 h. précise**, à son domicile, à **Lentigny**, ce qui suit :

1 commode, tables, chaises, buffets, 1 lit, 1 romaine, 1 cuve, 1 char à pont avec cadre, 1 charrette, 1 caisse à purin, 1 brouette, 3000 kg. de foin, 1500 kg. regain, 2000 kg. paille, ainsi que divers objets.

Payement au comptant.
107749 L'exposant : **Casimir Galley**.

**LES CONFÉRENCES DE
NOTRE-DAME DE PARIS**

CARÈME 1934
PAR LE

R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, S. J.

JÉSUS. LUMIÈRE DU MONDE

**RETRAITE PASCALE :
NOTRE INTIMITÉ AVEC DIEU**

Abonnement aux sept fascicules
(Service hebdomadaire) : Fr. 3.-
Envoi par poste : Fr. 3.40

ON S'ABONNE AUX
LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, PLACE ST-NICOLAS
38, PEROLLES, FRIBOURG

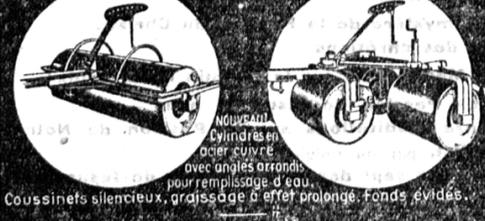
OCCASION UNIQUE

Pour raison de santé,
A VENDRE, à Miséricorde, jolie petite maison familiale de 4 chambres, cuisine et dépendances; belle situation ensoleillée, tout confort.
S'adresser par écrit à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10785 F.

**Les engrais
de MARTIGNY
d'ancienne renommée**
sont fabriqués dans le pays

Ils sont contrôlés par les Etablissements fédéraux de chimie agricole. 471-1

Rouleaux à prés et à champs "Simplex"
MODELE 1931



MAURICE ANDREY, machines agricoles
Beauregard 8c - FRIBOURG - Tél. 8.01

**Meubles de qualité,
prix avantageux,
choix énorme,
voilà ce que vous offre**

la

Fabrique de meubles P. LEIBZIG
Grand'Places, 26 - FRIBOURG

Profitez

de faire réparer par notre spécialiste, pendant la morte saison, vos **canapés et fauteuils**, à prix réduits. 74-1

Demandez nos prix en papiers peints, avec 20 % de réduction.

Société anonyme
Lino - Tapis - Meubles
Avenue des Alpes
FRIBOURG.

Découverte sensationnelle

Accumulateurs

p. lampes de poche



(Batteries) durée 800 h.
Prix Fr. 2.90.
Convient aussi p. bicyclettes et p. chaque lampe de poche, ampoule électr., assortie, 50 ct. Batteries sèches 4 1/2 V. d'une durée de 15 heures, 80 ct
MAAG, ENGRÖS, Gossau (St-Gall).

A LOUER

pour le 25 juillet, dans bel immeuble ensoleillé et tranquille, au centre de la ville, un **appartement de 5 chambres** et dépendances, avec confort moderne et un **appartement de 2 chambres** et dépendances.

Offres sous chiffres P 10371 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

1 logement de 2 chambres et cuisine, avec 1 pose de terre et jardin. 40171
S'adresser à **Alphonse Favre**, à Onnens.

A LOUER

tout de suite, joli petit **magasin**

avec grande vitrine et chauffage central, dans rue fréquentée du haut de la ville.
S'adresser, par écrit, sous P 10603 F, à Publicitas, Fribourg.

**Ecole
de coiffure**

Apprentissage rapide et complet du métier. Succès et certificats d'aptitude garantis. Tous mes élèves trouvent des places - **L. Pezet**, professeur, rue de Coudance, 24, Genève.

**Betteraves
fourragères**

à vendre 10,000 à 20,000 kg., à 2 fr. 20 les 100 kg. chez **Ls. Savary-Vonney**, à Payerne.

**Cure dépurative
de JEMALT**

L'huile de foie de morue est de loin le meilleur dépuratif. Son seul inconvénient est que beaucoup de personnes ne peuvent pas la prendre.

Elle répugne le plus souvent aux personnes de santé délicate qui auraient précisément le plus besoin de faire une cure d'huile de foie de morue. C'est à ces personnes-là que nous recommandons donc le **Jemalt** du **Dr. A. Wander** qui, sous forme sèche, associe les propriétés fortifiantes et dépuratives de l'huile de foie de morue à un goût exquis et à une digestibilité parfaite.

Voici par exemple ce qu'un instituteur nous écrit :

"J'ai fait avec le Jemalt une expérience surprenante. J'en ai donné à un garçon de 15 ans et demi, en plein développement. Il avait, ainsi qu'il arrive souvent à cet âge, un teint impur. Déjà après dix jours, on pouvait constater que la peau devenait plus pure et aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace des éruptions. Il est absolument hors de doute que cette purification du sang est due au Jemalt et je puis le recommander en toute conviction."

Cette expérience est confirmée, sous tous les rapports, par les résultats obtenus chez des adultes.

JEMALT
EXTRAIT DE MALT A L'HUILE DE FOIE DE MORUE
SOLIDIFIÉE
SANS GOÛT DÉSAGRÉABLE

(A découper)
Dr. A. Wander S. A., Berne
Veuillez m'adresser un échantillon gratuit de JEMALT.
J'ajoute 20 cts. en timbres-poste pour les frais de port.

Nom: _____
Rue: _____
Lieu: _____

Dr. A. Wander S. A., Berne

Fromage

Emmental gras, 85 ct. 1/2 kg. Colis 7 kilos, remboursement. 5755
Müdspacher-Bosshard, Josefstr., 22, Zurich, 5.

**Prêts
sans
intérêts!**

pour maisons locatives. Amortissements d'hypothèques. Prospection gratuite.

2,1 Millions
ont été répartis par la

Heimat
SCHAFFHOUSE

Les prix

les meubles ont fortement baissé. Pour vous en convaincre, demandez l'envoi gratuit du catalogue de la maison **E. SUTER**, rue Lorcarno, 4, Fribourg.

Soumission

M. Bärtschli, propriétaire à Belfaux, Fribourg, met en soumissions les travaux suivants, à exécuter pour la construction de sa ferme :

1. Maçonnerie.
2. Charpente.
3. Couverture.
4. Ferblanterie.

Les intéressés peuvent se procurer les formulaires de soumissions et consulter les plans chez **M. Bärtschli**, à Belfaux, ou à l'Office de Constructions Agricoles de l'Union Suisse des Paysans, Av. de la Gare 6, LAUSANNE, à partir de **lundi, 19 février**. Un représentant du dit Office sera à la disposition des intéressés, pour leur donner les renseignements nécessaires, le **mercredi 21 février**, de 8 h. 15 à 11 h. 30, chez **M. Bärtschli**. Ils devront retourner leurs offres, sous pli fermés, à l'Office pré-nommé, jusqu'au **lundi 26 février**, à 18 heures.

A LOUER

dans le quartier du Bourg, un **bel appartement**, très ensoleillé, tranquille, 4-5 pièces, bain et dépendances. Prix très modéré. S'adresser sous chiffres P 10794 F, à Publicitas, Fribourg.

Villa

grand jardin, à **vendre ou à louer**, cause décès. S'adresser : **Avenue Guintzet, 20**. Téléph. 8.42. Fribourg. 10770

Nous mettons en vente :

BOTTINES sport HUG
culr chromé

No 22/26 Fr. 6.90
No 27/35 Fr. 8.80
No 36/46 Fr. 12.80

KURTH, Fribourg